LIEU HISTORIQUE NATIONAL
DU CANADA DE

PORT-LA-JOYE–FORT-AMHERST

Plan directeur

103-05620/

FÉVRIER 2003

LIEU HISTORIQUE NATIONAL
DU CANADA DE

PORT-LA-JOYE–FORT-AMHERST

Plan directeur

©Sa Majesté la reine du chef du Canada, représentée par le Directeur général de Parcs Canada, 2003.

This publication is also available in English.

Pour de plus amples renseignements sur le plan directeur ou le lieu historique national du Canada de Port-la-Joye–Fort-Amherst, veuillez vous adressez au :

Lieu historique national du Canada
de Port-la-Joye–Fort-Amherst
2, Palmers Lane
Charlottetown (Î-P-É)
Canada C1A 5V6

TÉL: (902) 566-7050
FAX: (902) 566-7226
atlantic.parcsinfo@pc.gc.ca
www.parcscanada.gc.ca

Données de catalogage avant publication de la Bibliothèque nationale du Canada

Parcs Canada
Lieu historique national du Canada de Port-La-Joye–Fort-Amherst : plan directeur

Publ. aussi en anglais sous le titre : Port-La-Joye–Fort Amherst National Historic Site of Canada, management plan.

ISBN 0-662-88014-5
NO DE CAT. R64-263/2002F

1. Lieu historique national de Port-la-Joye - Fort Amherst (I.-P.-É) - Gestion. 2. Parcs nationaux - Ile du Prince Edouard - Gestion. 3. Parcs nationaux - Canada - Gestion. 4. Lieux historiques - Canada - Gestion. I. Titre.

FC2614.P67P37 2002
333.78'097175
C2002-980296-2
F1049.P67P37 2002

Provenance des images de la page couverture

EN HAUT : Archives nationales du Canada; GAUCHE : John Sylvester, 2002; CENTRE : J. Butterill, 1995; DROITE : John Sylvester, 2002; ARRIÈRE-PLAN : Parcs Canada.

Avant-propos

Les parcs nationaux, les lieux historiques nationaux et les aires marines nationales de conservation du Canada sont l'âme de notre pays et le coeur de ce que nous sommes. Ce sont des endroits magiques et merveilleux indissociables de notre patrimoine. Chacun d'entre eux raconte sa propre histoire. Ensemble, ils mettent en relief les richesses du passé, les promesses de l'avenir et tissent un lien entre tous les Canadiens et Canadiennes.

Ce que nous chérissons comme faisant partie de notre identité nationale, nous le reconnaissons également à titre de responsabilité nationale. La préservation et la protection de l'exceptionnel patrimoine culturel et naturel du Canada incombent à tous les citoyens et citoyennes de ce pays. Ensemble, nous nous appliquons à garder intacts nos parcs nationaux, nos lieux historiques nationaux et nos aires marines nationales de conservation pour le bénéfice de la génération actuelle et de celles qui la suivront. Pour nous acquitter de cette tâche, nous devons prendre des mesures concrètes qui s'inscrivent dans une pensée à long terme.

Ces principes constituent le fondement du nouveau plan directeur du lieu historique national du Canada de Port-la-Joye–Fort-Amherst. Vous me permettrez de témoigner ma plus sincère appréciation aux nombreux Canadiens et Canadiennes qui ont participé par leur réflexion à l'élaboration de ce plan. Je voudrais remercier en particulier l'équipe très dévouée de Parcs Canada de même que tous les particuliers et les organisations locales qui ont contribué à ce document, pour leur détermination, leur travail soutenu, leur esprit de collaboration et leur extraordinaire sens de la gestion environnementale.

Dans cet esprit de partenariat et de responsabilité, j'ai le plaisir d'approuver le Plan directeur du lieu historique national du Canada de Port-la-Joye–Fort-Amherst.

Sheila Copps

Sheila Copps
Ministre du Patrimoine canadien

Recommandations

Recommandé par :

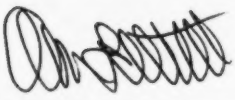

Alan Latourelle
Directeur général
Parcs Canada

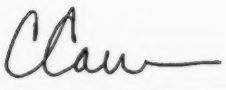

Christina Cameron
Directeur général
Lieux historiques nationaux, Parcs Canada

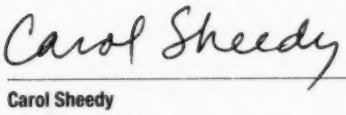

Carol Sheedy
Directeur général
Est du Canada, Parcs Canada

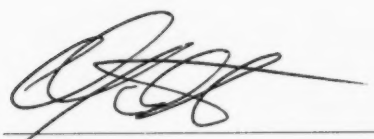

David Lipton
Directeur
Unité de gestion de l'Île-du-Prince-Édouard, Parcs Canada

Sommaire

Le lieu historique national du Canada de Port-la-Joye–Fort-Amherst est reconnu pour le rôle qu'il a joué de 1720 à 1770 en tant que siège du gouvernement et port d'entrée pour les colons dans l'Île-du-Prince-Édouard, à l'époque des occupations française et britannique, et en tant qu'avant-poste colonial dans la lutte franco-britannique pour le pouvoir en Amérique du Nord. La Commission des lieux et monuments historiques du Canada a recommandé la reconnaissance officielle de Port-la-Joye–Fort-Amherst en 1958.

Le lieu, qui se trouve sur la côte sud de l'Île-du-Prince-Édouard, est situé à quelque 40 kilomètres de Charlottetown par la route. Les insulaires, pour qui le lieu est un parc de loisirs, aiment bien profiter de ses 90 hectares de prairies ondulées. Le lieu accueille environ 4 000 visiteurs par an, qui n'utilisent cependant pas tous le centre d'accueil, là où est concentré l'ensemble des installations et des activités de mise en valeur du patrimoine offertes à Port-la-Joye–Fort-Amherst.

Le lieu présente un certain nombre de défis sur le plan de la gestion. Le programme de mise en valeur du patrimoine offert au centre d'accueil a besoin d'être actualisé, et il faut trouver un moyen de présenter sur les terrains une histoire cohérente du lieu. Les ressources enfouies sont bien protégées, mais, comme elles sont sous terre, leur interprétation pour les visiteurs est difficile. Le lieu se trouvant un peu à l'écart des principaux circuits touristiques, il est difficile d'y attirer les visiteurs en l'absence d'un programme intéressant de mise en valeur du patrimoine et d'installations et de services attrayants. L'intégrité commémorative du lieu se trouve cependant renforcée par une solide documentation et une bonne compréhension des ressources culturelles du lieu, ainsi qu'un niveau élevé de protection des ressources culturelles. La vue imprenable sur le centre-ville de Charlottetown et le havre, et les terrains magnifiques et paisibles en sont également des attraits importants. Le présent plan directeur tient compte de ces défis et de ces possibilités et offre des solutions.

Le plan est aussi étroitement lié à l'Énoncé d'intégrité commémorative établi pour le lieu en 1997 et qui définit les valeurs inhérentes aux ressources culturelles du lieu, les messages importants qui permettent de communiquer ces valeurs, et les moyens de reconnaître les menaces à ces ressources. Il a été tenu compte, dans tout le plan, de l'incidence que les mesures proposées pourraient avoir sur la protection des ressources culturelles et la communication des valeurs commémoratives. C'est le respect des valeurs patrimoniales du lieu qui a déterminé le choix des mesures qui conviennent en matière de gestion.

La mise en valeur du patrimoine du lieu ainsi que l'utilisation et la gestion de celui-ci sont des aspects qui intéressent les intervenants, qu'ils soient régionaux ou locaux. Le rôle important joué par les Mi'kmaq au cours de la période célébrée revêt une importance historique, puisqu'ils étaient les alliés des Français et des Acadiens dans les conflits franco-britanniques de l'époque. Aujourd'hui, la communauté mi'kmaq et les Acadiens de l'île s'intéressent énormément à l'utilisation faite du lieu, à sa gestion et à la mise en valeur de son patrimoine. L'association coopérante Parks and People Association Inc. est un autre partenaire avec lequel étaient offerts au lieu des services, des installations et des activités de mise en valeur du patrimoine.

Ce premier plan directeur a été élaboré de sorte que les futures interventions et décisions concernant Port-la-Joye–Fort-Amherst en assurent une protection, une mise en valeur et une utilisation appropriées en tant que lieu d'importance nationale, tout en

offrant une expérience de qualité aux visiteurs. Le plan fournit une orientation stratégique pour la communication des messages sur le patrimoine, et leur diffusion externe, en collaboration avec des partenaires clés, et pour une gestion du lieu visant à protéger les ressources patrimoniales sur place. Bon nombre de mesures stratégiques sont définies afin de concrétiser la vision du plan. Voici la liste des mesures qui ont été établies à titre de priorités pour les trois premières années, une fois que le plan directeur aura été approuvé :

Protection des ressources patrimoniales

- Maintien de la protection des ressources culturelles enfouies en les laissant sur place
- Maintien de la surveillance des ressources culturelles in situ, en particulier en ce qui concerne l'effet de leur utilisation par les visiteurs et celui des processus naturels (par exemple, érosion de la falaise, modifications du chenal du port, inondations)
- Maintien de la protection des perspectives visuelles liées à l'histoire militaire du lieu en vue de la préservation du paysage culturel
- Maintien de la protection des objets historiques, grâce à une gestion permanente des collections, et utilisation de ces objets pour la mise en valeur du patrimoine sur place et la diffusion externe, comme il convient
- Maintien de l'aspect ouvert du lieu, lequel est lié à l'histoire de l'utilisation militaire et agricole, en vue de la préservation du paysage culturel.

Mise en valeur du patrimoine

- Évaluation de l'offre de mise en valeur du patrimoine au lieu et de diffusion externe, centrée sur les messages d'importance nationale et les messages de niveau II. Le programme devrait être évalué selon les résultats escomptés, les publics ciblés, les messages et les méthodes de mise en valeur utilisées, autant d'éléments clés des programmes de mise en valeur du patrimoine de Parcs Canada
- Examen du rôle du centre d'accueil dans la mise en valeur du patrimoine du lieu, et évaluation de l'offre actuelle de mise en valeur du patrimoine pour voir si elle est encore à jour
- Élaboration continue de matériel à des fins de diffusion externe, en particulier pour les nouveaux médias électroniques
- Travail en collaboration avec des partenaires (en particulier, la communauté acadienne, la communauté mi'kmaq, et Parks and People Association Inc.) en vue de l'élaboration et de la fourniture de programmes et de services d'interprétation améliorés au lieu; maintien de la responsabilité en matière d'élaboration et de mise en oeuvre de programmes afin d'assurer l'intégrité commémorative.

Services aux visiteurs

- Maintien de l'appui apporté au travail des partenaires pour la fourniture de produits et de services adaptés
- Maintien de la collaboration avec la province de l'Île-du-Prince-Édouard pour améliorer la signalisation routière afin que les visiteurs puissent mieux être orientés vers le lieu
- Recherche de méthodes différentes pour mieux diriger les visiteurs vers tous les lieux historiques nationaux dans la province (par exemple, une brochure ou une carte de tous les lieux historiques nationaux à l'Île-du-Prince-Édouard)

- Collaboration en vue de sensibiliser davantage les visiteurs aux autres lieux et attractions ayant des thèmes semblables, à l'Île-du-Prince-Édouard et ailleurs
- Amélioration de la recherche et des capacités d'analyse pour mieux comprendre les exigences et les attentes des visiteurs, et y répondre
- Évaluation des installations et des offres de services pour garantir qu'elles sont adaptées aux marchés actuels et à leur évolution.

Gestion de Parcs Canada

- Utilisation de pratiques écologiques pour la gestion des ressources naturelles du lieu
- Travail en collaboration avec des partenaires (en particulier, la communauté acadienne, la communauté mi'kmaq, et Parks and People Association Inc.) pour élaborer et offrir des programmes et des services améliorés d'interprétation au lieu; maintien de la responsabilité en matière d'élaboration et de mise en oeuvre de programmes afin d'assurer l'intégrité commémorative.

x

Table des matières

Avant-propos iii
Recommandations v
Sommaire vii

1.0 Introduction
1.1 Contexte 1
1.2 Situation du lieu et contexte 1
1.3 Contexte historique 2
1.4 Importance du réseau des lieux historiques nationaux 5
1.5 Législation et fondements de la politique d'élaboration des plans directeurs pour les lieux historiques nationaux 6

2.0 Intégrité commémorative
2.1 Engagement de Parcs Canada envers l'intégrité commémorative 9
2.2 Énoncé de l'objectif de commémoration 9
2.3 Sommaire de l'Énoncé d'intégrité commémorative 10
A. Ressources culturelles de niveau I 10
B. Messages d'importance historique nationale 12
C. Autres ressources patrimoniales 13
2.4 Énoncé d'intégrité commémorative en tant que cadre pour l'élaboration des plans directeurs 14

3.0 Contexte actuel, orientations et mesures de gestion
3.1 Vision pour le lieu 15
3.2 Orientations et mesures de gestion 15
A. Intégrité commémorative 15
Protection des ressources culturelles 15
Mise en valeur du patrimoine 20
B. Ressources naturelles 22
C. Installations et services 24
D. Fréquentation et accès 25

4.0 Partenariat continu et participation du public
4.1 Intégration régionale 27
4.2 Marketing 29

5.0 Évaluation des effets et évaluation environnementale 31

6.0 Mise en oeuvre 33

Annexe 1
Inventaire et évaluation des ressources culturelles
de Port-la-Joye–Fort-Amherst 37

Cartes de référence
CARTE 1 : Cadre géographique 3
CARTE 2 : Cadre périphérique 4
CARTE 3 : Carte du lieu 17

1.0 Introduction

1.1 CONTEXTE

La Commission des lieux et monuments historiques du Canada (CLMHC) a recommandé en 1958 la reconnaissance de Port-la-Joye–Fort-Amherst à titre de lieu historique national, quelque 39 ans après sa première mention dans les délibérations de la CLMHC. Cette décision a conduit à l'achat du lieu et à son transfert au gouvernement fédéral, puis à son ouverture officielle en 1973. La reconnaissance de la CLMHC marque l'importance historique nationale du lieu en tant que siège du gouvernement et port d'entrée pour les colons dans l'Île-du-Prince-Édouard, et à titre d'avant-poste colonial dans la lutte franco-britannique pour le pouvoir en Amérique du Nord.

Ce premier plan directeur du lieu historique national du Canada de Port-la-Joye–Fort-Amherst donne une orientation à long terme pour les gestionnaires. Le plan propose une orientation stratégique pour guider les activités de conservation et de mise en valeur qui sont nécessaires à la préservation de l'intégrité commémorative de ce lieu historique national. Le plan aide également les gestionnaires à répondre aux besoins opérationnels et à exploiter les occasions de collaboration, en guidant l'aménagement et l'exploitation sur place du lieu. Le plan directeur constitue un cadre pour la gestion, la mise en oeuvre et une planification détaillée par la suite.

Les terrains découverts du LHNC de Port-la-Joye–Fort-Amherst assurent des vues panoramiques. *S. Larter, 2002*

1.2 SITUATION DU LIEU ET CONTEXTE

Port-la-Joye–Fort-Amherst se trouve dans le comté de Queens (Île-du-Prince-Édouard), de l'autre côté du port, en face de la capitale de l'île, Charlottetown (32 500 habitants). Situé sur le côté ouest de l'entrée par le chenal dans le port de Charlottetown, Port-la-Joye–Fort-Amherst est à quelque 40 km de Charlottetown par la route, mais à 6 km seulement par voie maritime du front de mer de la ville *(carte 2)*. La communauté mi'kmaq de Rocky Point, qui fait partie de la bande Abegweit, se trouve au nord-ouest du lieu.

Le lieu comprend quelque 90 hectares de prairies ondulées avec quelques petites régions boisées mixtes *(carte 3)*. Il est délimité à l'ouest, par la route 19 (South Shore Road) et au sud, par Blockhouse Road; on accède au centre d'accueil par la Michel Haché-Gallant Lane, la route qui mène à l'entrée principale dans le lieu. Les ressources culturelles sont situées dans la partie nord du lieu; aucune ressource culturelle d'importance nationale ne semble se trouver dans le reste du lieu. Les ressources culturelles les plus visibles du lieu sont les remblais qui datent de la période

Animateurs historiques et visiteurs au monument Michel-Haché-Gallant. *S. Larter, 2002*

britannique au fort Amherst. Toutes les autres ressources culturelles d'importance nationale sont enfouies.

Les terres qui entourent le lieu sont d'une utilisation largement agricole. Quelques lotissements de chalets d'été se trouvent en bordure de la propriété au nord. Au-delà de la limite sud du lieu, à Blockhouse Point, on trouve les vestiges d'un blockhaus et d'une batterie de tir datant de 1794 érigés par les autorités coloniales pour défendre le port.

1.3 CONTEXTE HISTORIQUE

Au cours du 18e siècle, l'avant-poste de Port-la-Joye a servi deux fois de centre administratif à la colonie française de l'Isle Saint-Jean, ancien nom de l'Île-du-Prince-Édouard. Pendant la période britannique subséquente, fort Amherst a servi à titre de capitale de la colonie britannique de Saint John's Island. Colonisé aux termes d'une condition des monopoles de commerce et de pêche accordés à la compagnie du comte de Saint-Pierre, Port-la-Joye a été établi en 1720. Parmi les premiers habitants, on trouve l'un des premiers Acadiens qui se soit établi dans l'île, Michel Haché-Gallant de Beaubassin. Il a construit sa demeure entre l'avant-poste français et l'endroit où il a débarqué. La famille étendue de Michel Haché Gallant a constitué l'essentiel de la collectivité de Port-la-Joye de 1720 à 1745.

À la suite de l'échec, plus tard, de la compagnie, bon nombre des habitants de l'île, qui dépendaient exclusivement des largesses du comte de Saint-Pierre, ont quitté Port-la-Joye et Port Saint-Pierre en 1724. Ceux qui ont décidé d'y rester ont survécu par eux-mêmes dans le territoire négligé par les Français jusqu'à ce qu'il soit décidé que des troupes seraient envoyées de Louisbourg en 1726 pour défendre les habitants. Pendant la décennie qui suivit, Port-la-Joye a servi de bastion modeste d'autorité où étaient réglées les questions administratives et judiciaires de la colonie, bastion qui a continué d'exister jusqu'à ce qu'une attaque britannique soit imminente. Port-la-Joye a alors été abandonné à l'automne 1744 pour renforcer les défenses de Louisbourg.

De 1745 à 1748, les Britanniques ont gouverné l'Isle Saint-Jean et ce, jusqu'au Traité d'Aix-la-Chapelle qui a permis de retourner l'Île Royale et les territoires dépendants, y compris l'Isle Saint-Jean, à la France. Les années qui ont suivi ont été consacrées à la

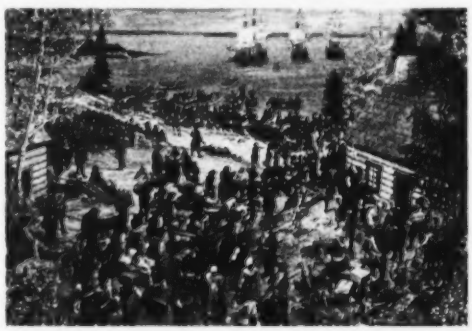

Expulsion des Acadiens de Port-la-Joye. *Artiste : Lewis Parker*

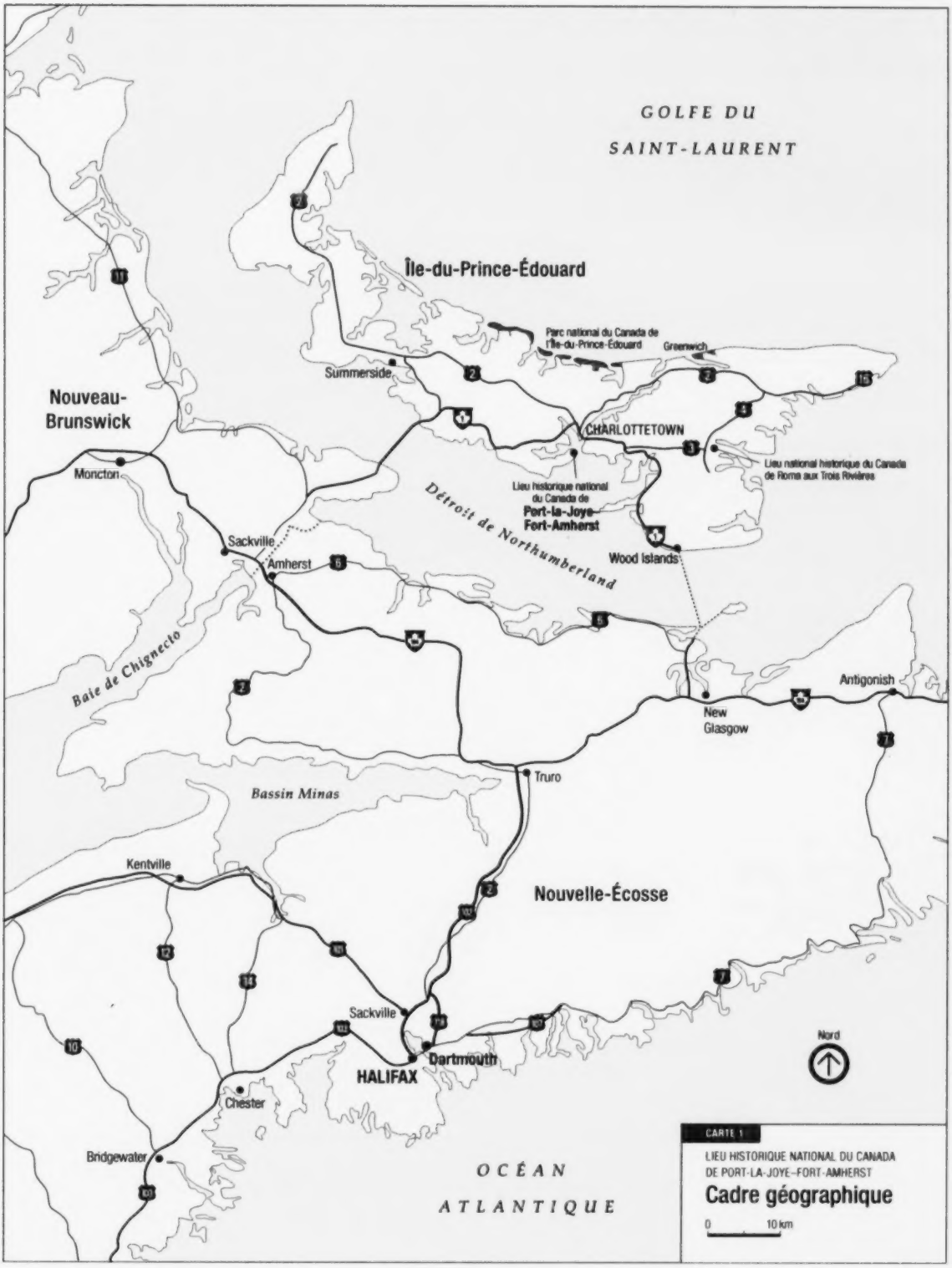
GOLFE DU
SAINT-LAURENT
Île-du-Prince-Édouard
Parc national du Canada de l'Île-du-Prince-Édouard
Greenwich
Summerside
Nouveau-
Brunswick
CHARLOTTETOWN
Lieu national historique du Canada de Roma aux Trois Rivières
Moncton
Lieu historique national du Canada de Port-la-Joye–Fort-Amherst
Détroit de Northumberland
Sackville
Amherst
Wood Islands
Baie de Chignecto
Antigonish
New Glasgow
Truro
Bassin Minas
Kentville
Nouvelle-Écosse
Sackville
Dartmouth
HALIFAX
Chester
Bridgewater
Nord
OCÉAN
ATLANTIQUE
CARTE 1
LIEU HISTORIQUE NATIONAL DU CANADA
DE PORT-LA-JOYE–FORT-AMHERST
Cadre géographique
0
10 km

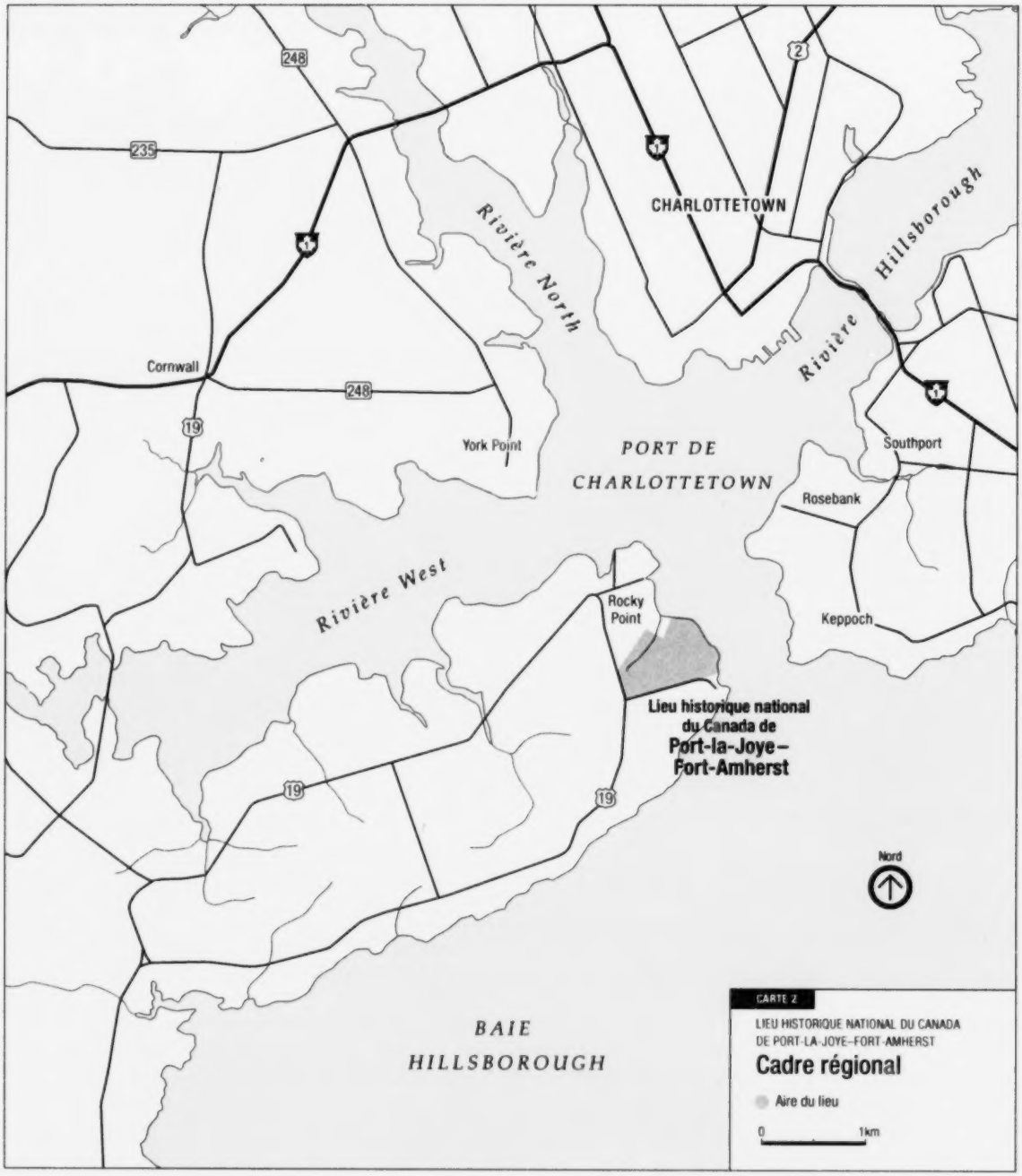
248
235
2
1
CHARLOTTETOWN
Rivière North
Hillsborough
Rivière
Cornwall
248
19
York Point
PORT DE
CHARLOTTETOWN
Southport
Rosebank
Rivière West
Rocky
Point
Keppoch
Lieu historique national
du Canada de
Port-la-Joye–
Fort-Amherst
19
19
Nord
BAIE
HILLSBOROUGH
CARTE 2
LIEU HISTORIQUE NATIONAL DU CANADA
DE PORT-LA-JOYE–FORT-AMHERST
Cadre régional
Aire du lieu
0
1km

Illustration de Port-la-Joye, vers 1734. *Carte du Port La Joye dans L'Isle St. Jean* (détail). *Archives nationales du Canada*

reconstruction du lieu du premier avant-poste. La planification en prévision de l'avenir et l'approvisionnement des réfugiés acadiens qui se précipitaient vers l'île en provenance de Chignecto et de Tatamagouche ont ensuite posé des problèmes pendant toutes les années 1750. L'exode s'est accéléré lorsque les expulsions ont commencé en 1755.

La rivalité impériale a une fois encore conduit à un siège de Louisbourg en juillet 1758. Peu après, les Britanniques sont venus à l'Isle Saint-Jean afin de capturer l'avant-poste français et d'expulser tous les habitants français. Lord Rollo a commandé les forces britanniques. C'est ainsi que s'est terminée l'occupation française de la colonie et qu'a commencé la domination britannique. La principale garnison britannique a été établie à Port-la-Joye et nommée fort Amherst, en l'honneur de Jeffrey Amherst, commandant de l'expédition contre Louisbourg. Pendant encore une dizaine d'années, Fort Amherst a été le siège du pouvoir administratif de l'île. Rocky Point ne pouvait toutefois pas faire concurrence à la ville nouvellement établie à l'embouchure de la rivière Hillsborough (anciennement, Rivière de nord-est), nommée en l'honneur de la reine Charlotte, et qui fut bien vite choisie pour nouvelle capitale. Après réévaluation de l'intérêt stratégique de Fort Amherst dans la défense du port, il fut décidé d'abandonner le fort en 1768.

Les terrains militaires, y compris la parcelle du fort, ont été loués pendant un certain temps, et cette dernière a été vendue en 1892 à John Newson, qui a construit une ferme sur le lieu. John Hyndman a acheté la parcelle du fort en 1914, et l'a vendue à la Province de l'Île-du-Prince-Édouard en 1959. La valeur historique du lieu, et ses qualités en tant que lieu historique, ont été reconnues par la Commission des lieux et monuments historiques du Canada en 1958.

1.4 IMPORTANCE DU RÉSEAU DES LIEUX HISTORIQUES NATIONAUX

Le lieu historique national du Canada de Port-la-Joye–Fort-Amherst s'inscrit dans un programme de commémoration à vaste portée, qui comprend des lieux historiques nationaux et des personnes et événements historiques d'importance nationale. Il existe une famille de plus de 900 lieux historiques nationaux dans tout le pays, dont 145 sont administrés par Parcs Canada, qui a contribué à l'exploitation de bon nombre d'autres lieux par des ententes de partage des coûts. La garde des lieux historiques nationaux est partagée du fait que ces endroits sont détenus à des titres divers par les gouvernements fédéral et provinciaux, des administrations municipales, des entreprises ou des particuliers.

Chaque lieu historique national a eu une influence nationale marquée sur l'histoire du Canada ou illustre un aspect important sur le plan national dans l'histoire du Canada. Collectivement, les lieux d'importance historique incarnent des milliers d'années d'histoire et un très large éventail de thèmes qui vont de la vie politique, économique et intellectuelle à la vie culturelle et sociale. Les lieux historiques incarnent l'esprit de notre passé commun et en montrent les vestiges physiques, et constituent des symboles puissants de notre identité et de notre héritage à tous en tant que Canadiens dûment reconnu par une loi du Parlement.

1.5 LÉGISLATION ET FONDEMENTS DE LA POLITIQUE D'ÉLABORATION DES PLANS DIRECTEURS POUR LES LIEUX HISTORIQUES NATIONAUX

Les lieux historiques nationaux du Canada sont soumis à la législation fédérale. La planification, la gestion et l'exploitation des lieux sont guidées par la politique de Parcs Canada. Le contexte législatif et administratif décrit ci-après est commun à tous les lieux historiques nationaux administrés par Parcs Canada.

Objectif de l'élaboration des plans directeurs

Les plans directeurs pour les lieux historiques nationaux sont imposés par voie législative afin de garantir l'intégrité commémorative du lieu, y compris l'application des principes et des pratiques de gestion des ressources culturelles, tout en guidant l'offre d'occasions appropriées pour apprécier le lieu et en profiter. Le présent plan directeur énonce une orientation qui guidera Parcs Canada et ses partenaires dans la protection, la mise en valeur et la gestion du lieu historique national du Canada de Port-la-Joye–Fort-Amherst et de ses ressources, afin de garantir la préservation de l'intégrité commémorative de ce lieu historique national. La participation du public fait partie intégrante du processus d'élaboration des plans directeurs.

Loi sur les lieux et monuments historiques

La Loi sur les lieux et monuments historiques confère au ministre du Patrimoine canadien le mandat de désigner des « lieux historiques » ou de les établir. Ces désignations sont habituellement faites sur la recommandation de la Commission des lieux et monuments historiques du Canada, qui est un conseil consultatif créé en vertu d'une loi et dont les membres représentent toutes les provinces et tous les territoires.

Loi sur les parcs nationaux du Canada

Le lieu historique national du Canada de Port-la-Joye–Fort-Amherst est considéré légalement comme un « parc historique national » depuis qu'il a été mis en réserve en vertu de l'article 42 de la Loi sur les parcs nationaux du Canada (2000), anciennement la partie 2 de la Loi sur les parcs nationaux (1967). La nouvelle loi prévoit la mise en réserve de terres fédérales pour commémorer un événement historique d'importance nationale ou conserver un lieu historique ou tout objet d'intérêt historique, préhistorique ou scientifique d'importance nationale. Une fois mis en réserve de cette façon, le Règlement général sur les parcs historiques nationaux tout comme le Règlement sur les animaux sauvages et domestiques dans les parcs historiques nationaux s'appliquent à ces lieux.

Loi sur l'Agence Parcs Canada

La Loi sur l'Agence Parcs Canada, promulguée en 1998, confère à Parcs Canada le mandat d'assurer l'intégrité commémorative des lieux historiques nationaux. Cette loi prévoit également que tous les lieux historiques nationaux administrés par l'Agence élaborent un plan directeur qui doit être déposé devant le Parlement; ce plan doit aussi être révisé tous les cinq ans.

Le plan directeur est élaboré selon le Guide pour l'élaboration des plans directeurs à Parcs Canada (2000), et conformément à la politique actuelle de Parcs Canada, décrite dans les Principes directeurs et politiques de gestion de Parcs Canada (1994). Trois politiques visent le plan directeur du lieu historique national du Canada de Port-la-Joye–Fort-Amherst : la Politique sur les lieux historiques nationaux, la Politique sur la gestion des ressources culturelles et la Politique sur les édifices fédéraux à valeur patrimoniale.

Politique sur les lieux historiques nationaux

Le réseau des lieux historiques nationaux du Canada conserve et présente des aspects tangibles et symboliques du patrimoine culturel national. La Politique sur les lieux historiques nationaux énonce les objectifs d'un programme national de commémoration historique, offre des directives sur l'évaluation du programme, y compris le concept d'intégrité commémorative, et définit les rôles et les responsabilités en vue de la reconnaissance, de la désignation et de la commémoration de lieux, de personnes et d'événements d'importance nationale.

Les objectifs du gouvernement du Canada relativement aux lieux historiques nationaux sont les suivants :

- favoriser la connaissance et l'appréciation de l'histoire du Canada grâce à un programme national de commémoration historique;
- assurer l'intégrité commémorative des lieux historiques nationaux qui sont administrés par Parcs Canada et, à cette fin, les protéger et les mettre en valeur pour le bénéfice, l'éducation et la jouissance des générations actuelles et futures, avec tous les égards que mérite l'héritage précieux et irremplaçable que représentent ces lieux et leurs ressources;
- encourager et appuyer les initiatives visant la protection et la mise en valeur d'endroits d'importance historique nationale qui ne sont pas administrés par Parcs Canada.

Politique sur la gestion des ressources culturelles

Pour assurer la protection et la mise en valeur appropriées des lieux historiques nationaux, ainsi que de leurs ressources et de leurs valeurs, Parcs Canada a élaboré une politique sur la gestion des ressources culturelles. La gestion des ressources culturelles repose sur des valeurs, des pratiques et des activités. Les cinq principes directeurs en sont la valeur, l'intérêt public, la compréhension, le respect et l'intégrité. La pratique de la gestion des ressources culturelles exige que les ressources culturelles soient identifiées et évaluées, et que leur valeur historique soit dûment considérée dans toutes les interventions qui pourraient avoir des effets sur elles. La Politique sur la gestion des ressources culturelles oriente aussi les activités comme l'orientation générale, la planification, la recherche, la conservation et la mise en valeur.

La gestion des ressources culturelles se veut une approche intégrée et globale. Elle s'applique à toutes les activités qui ont une incidence sur les ressources culturelles, que ces activités soient liées à la protection, à la préservation, à l'appréciation ou à l'utilisation du lieu. Les cinq principes de gestion des ressources ne s'excluent pas, mais se recoupent, et sont plus efficaces s'ils sont considérés dans leur ensemble. Ils font partie intégrante de la gestion judicieuse du lieu, appliqués par Parcs Canada et ses partenaires à toutes les activités de gestion partagées ou conjointes.

Politique sur les édifices fédéraux à valeur patrimoniale

Le gouvernement fédéral s'est engagé à préserver le caractère patrimonial des édifices fédéraux reconnus en favorisant leur utilisation à long terme, de manière à préserver ce caractère. Par conséquent, la Politique du Conseil du Trésor sur les édifices à valeur patrimoniale exige l'évaluation de la valeur patrimoniale de tous les édifices fédéraux de 40 ans ou plus. Cette politique est régie par le Bureau d'examen des édifices fédéraux du patrimoine (BEEFP), un groupe consultatif interministériel qui relève du ministère du Patrimoine canadien. Un édifice évalué comme édifice à valeur patrimoniale est soit classé, ce qui constitue le plus haut niveau de reconnaissance, soit reconnu. Un édifice qui est évalué mais qui ne répond pas aux critères de reconnaissance sera simplement désigné comme « non reconnu ». L'évaluation d'un édifice aide Parcs Canada à déterminer de quelle manière ses ressources culturelles devraient être protégées et utilisées.

2.0 Intégrité commémorative

2.1 ENGAGEMENT DE PARCS CANADA ENVERS L'INTÉGRITÉ COMMÉMORATIVE

La responsabilité première de Parcs Canada à Port-la-Joye–Fort-Amherst est d'assurer l'intégrité commémorative du lieu historique national. L'intégrité commémorative fait référence à la bonne condition et à l'intégrité d'un lieu historique national. On estime que l'intégrité commémorative d'un lieu historique national est assurée lorsque :

- les ressources directement liées aux raisons qui ont justifié la désignation d'importance historique nationale du lieu ne sont pas menacées;
- les éléments qui lui confèrent son importance historique sont communiqués efficacement au public;
- les valeurs patrimoniales du lieu (y compris celles qui ne sont pas liées à son importance nationale) sont respectées par tous ceux dont les décisions ou les interventions ont une incidence sur le lieu.

L'Énoncé d'intégrité commémorative (EIC) constitue un exposé de ce que signifie l'intégrité commémorative d'un lieu historique national en particulier. L'EIC établit des points de référence pour la planification, la gestion des opérations, l'établissement des rapports ainsi que la prise des mesures correctrices. L'EIC explique ce qui est commémoré et en donne la justification, et indique les ressources qui sont directement liées à la justification de la désignation du lieu, leur valeur et les objectifs en vue de leur protection, les messages d'importance nationale et les objectifs destinés à leur communication efficace, ainsi que d'autres valeurs patrimoniales, ressources et messages liés au lieu.

L'EIC permet à Parcs Canada de préciser :

- en quoi le lieu est d'importance nationale, ce qui est expliqué dans l'Énoncé de l'objectif de commémoration;
- les ressources culturelles du lieu, comme elles sont précisées dans l'inventaire, qui sont de niveau I (c.-à-d. d'importance nationale), ce qui constitue leur valeur, et l'état physique approprié qui est visé;
- les messages relatifs à l'importance historique nationale du lieu qui doivent être communiqués au public, et la façon d'évaluer l'efficacité de leur communication au public;
- les ressources culturelles de niveau II et les autres valeurs patrimoniales du lieu, ainsi que les conditions auxquelles elles seront respectées, et les messages du lieu de niveau II, ainsi que la façon d'évaluer l'efficacité de leur communication.

2.2 ÉNONCÉ DE L'OBJECTIF DE COMMÉMORATION

L'importance historique nationale d'un lieu est expliquée clairement dans un énoncé de l'objectif de commémoration. La justification se trouve dans les recommandations faites au ministre par la Commission des lieux et monuments historiques du Canada (CLMHC), ou elle ressort des procès-verbaux des réunions de la Commission. Dans le cas de Port-la-Joye–Fort-Amherst, la CLMHC a parlé de la possibilité de reconnaître Port-la-Joye et Fort Amherst comme lieu historique national à bon nombre de reprises, de 1919 à 1958, année où la CLMHC a adopté la résolution suivante :

« Que la Commission recommande que Fort Amherst (Port la Joie) soit déclaré lieu d'importance historique nationale, l'endroit étant tout à fait approprié comme parc historique national. »

À partir des procès-verbaux et des recommandations de la CLMHC, l'Énoncé de l'objectif de commémoration a été établi dans les termes suivants :

Port-la-Joye–Fort-Amherst revêt une importance historique nationale en raison du rôle qu'il a joué de 1720 à 1770 en tant que siège du gouvernement et port d'entrée pour les colons dans l'île, et en tant qu'avant-poste colonial dans la lutte franco-britannique pour le pouvoir en Amérique du Nord.

2.3 SOMMAIRE DE L'ÉNONCÉ D'INTÉGRITÉ COMMÉMORATIVE

Le résumé suivant de l'EIC de Port-la-Joye–Fort-Amherst décrit les ressources culturelles principales du lieu, y compris la définition du lieu désigné, les ressources in situ et les objets historiques, ainsi que les messages clés qui traduisent l'importance historique nationale du lieu et les messages de niveau II, avec une description claire de la situation de la valeur patrimoniale des ressources et des conditions qui conduisent à leur dégradation. L'EIC de Port-la-Joye–Fort-Amherst a été approuvé en 1997.

A. Ressources culturelles de niveau I

Parcs Canada définit une ressource culturelle comme une oeuvre humaine, ou un endroit qui présente des signes évidents d'activités humaines, ou ayant une signification spirituelle ou culturelle, dont la valeur historique a été reconnue. Parcs Canada applique le terme « ressource culturelle » à toutes sortes de ressources comme les paysages culturels et leurs caractéristiques, les sites archéologiques, les bâtiments, les ouvrages, les artefacts et les dossiers connexes. Toutes les ressources culturelles font l'objet d'une évaluation. Les ressources culturelles d'importance historique nationale, et qui sont donc directement liées à l'objectif de commémoration, sont réputées de niveau I.

Une ressource classée de niveau II n'est pas directement liée à l'objectif de commémoration du lieu, mais elle peut avoir de la valeur en raison de ses qualités historiques, esthétiques ou environnementales et d'autres facteurs tels une association locale, ou des désignations provinciales, territoriales ou municipales. Un édifice « classé » ou « reconnu » à la suite d'une évaluation par le Bureau d'examen des édifices fédéraux du patrimoine sera automatiquement déclaré de niveau II. Les ressources qui ne répondent pas aux critères établis pour les niveaux I et II sont exemptées de la Politique sur la gestion des ressources culturelles, et sont traitées selon d'autres procédures et politiques.

Lieu désigné

Comme il a été recommandé par la CLMHC pour la commémoration, le lieu désigné à Port-la-Joye–Fort-Amherst est caractérisé par des prairies ondulées et des régions boisées mixtes qui surplombent l'entrée étroite du chenal dans le port de Charlottetown. Cette situation stratégique est inhérente au lieu et fait partie de sa définition à titre de lieu désigné. La topographie et la vue non obstruée sur le chenal et l'aire de mouillage sont autant d'éléments clés du lieu désigné.

Le lieu inclut les vestiges enfouis de l'avant-poste français de Port-la-Joye et ceux des remblais du fort Amherst britannique. Le lieu comprend aussi la zone où était située la collectivité de Port-la-Joye. Bien que les traces superficielles de l'établissement aient été largement effacées par les activités agricoles menées au 19e et au début du 20e siècle, il y demeure encore des ressources culturelles enfouies. Les Britanniques ont érigé le fort Amherst, ouvrage de défense rectangulaire fait de remblais, après que les Français eurent abandonné l'île en 1758.

Dans l'ensemble, les caractéristiques naturelles et les constructions du lieu désigné, tout comme le point de vue qu'il offre, constituent un paysage culturel important. Le fort Amherst britannique et l'avant-poste français sont situés sur une falaise défrichée qui surplombe l'entrée du port de Charlottetown. Les remblais du fort Amherst dominent encore le paysage, et les alentours du fort sont toujours déboisés, à l'image de ce qu'ils étaient au milieu du 18e siècle. Les vestiges et les déboisements sont des éléments importants du lieu désigné.

Vestiges des remblais du fort Amherst. *Parcs Canada*

Le lieu désigné de Port-la-Joye–Fort-Amherst a une valeur du fait de son association avec les éléments suivants :

- les vestiges de l'avant-poste français et des remblais anglais, comme les espaces ouverts et le profil physique du fort britannique
- les éléments du paysage et les perspectives visuelles à caractère militaire qui sont demeurés depuis la période de 1720 à 1770, y compris la vue sur le port et le chenal
- la lutte franco-britannique pour le pouvoir en Amérique du Nord.

Le lieu désigné sera à l'abri de tout danger ou de toute menace si les conditions suivantes sont réunies :

- les ressources culturelles sont protégées contre les effets de l'érosion du littoral
- les futurs aménagements/futures propositions respectent les relations entre les ressources
- les futurs aménagements respectent la topographie (c.-à-d. les élévations existantes ne sont pas radicalement modifiées)
- les visiteurs sont conscients de l'étendue et de la nature du lieu désigné et les comprennent
- les perspectives visuelles à caractère militaire ne sont pas obstruées.

Ressources in situ

Les vestiges des remblais du fort Amherst et les autres ressources enfouies, comme les composantes mises au jour de la propriété Haché-Gallant et l'avant-poste de Port-la-Joye, sont liés à l'objectif de commémoration du lieu. Ces ressources témoignent du rôle joué par le lieu dans l'orientation et la protection de l'établissement européen dans l'île.

On peut distinguer deux types de ressources culturelles in situ : les ressources exhumées et les ressources enfouies :

ressources exhumées : les ressources culturelles exhumées de niveau I du lieu comprennent les vestiges des remblais du fort Amherst.

ressources enfouies : les ressources culturelles enfouies de niveau I du lieu consistent dans les vestiges de l'avant-poste français, les vestiges enfouis du fort Amherst, la propriété Haché-Gallant et les traces d'autres propriétés à usage domestique, surtout de l'autre côté de la rivière, sur le côté ouest du lieu. (Voir la liste des ressources à l'annexe 1).

La valeur des ressources culturelles in situ est inhérente à ce qui suit :

- la situation originale des ressources, leur forme, les matériaux de construction employés, leur fonction et leur relation entre elles, ainsi que l'évolution de chacun des éléments avec le temps
- leur association à la lutte franco-britannique pour le pouvoir en Amérique du Nord.

Les ressources culturelles in situ seront à l'abri de tout danger ou de toute menace si les conditions suivantes sont réunies :

- les valeurs historiques des vestiges ne sont pas menacées par l'utilisation courante
- les éléments structuraux qui ont survécu à toutes les périodes historiques sont protégés
- les ressources in situ demeurent dans un état stable et sont protégées contre les menaces naturelles, par exemple, les inondations et l'érosion
- toute intervention concernant les ressources in situ est fondée sur la connaissance et le respect de la valeur historique de celles-ci
- les vestiges structurels in situ et autres sont protégés selon les pratiques acceptées de conservation
- l'accès est garanti à des fins de recherche et d'interprétation
- les futurs aménagements ne nuisent pas à la protection des ressources culturelles.

Objets historiques

Les objets qui symbolisent ou qui représentent l'importance nationale du lieu (ressources de niveau I) sont, entre autres, divers artefacts associés à la période célébrée au lieu. Les objets historiques de Port-la-Joye–Fort-Amherst sont, entre autres,

- Les artefacts mis au jour au cours des fouilles archéologiques effectuées en 1963, 1987 et 1988. Certains artefacts sont exposés au centre d'accueil, tandis que le reste est entreposé à Halifax. Parmi les artefacts trouvés, mentionnons des balles de fusil et des pierres à feu, des clous en fer forgé à la main et des articles de table magnifiquement décorés datant de l'avant-poste français. On a mis au jour sur les sites agricoles français des fragments de bols en terre cuite à glaçure verte, objets trouvés couramment sur les sites coloniaux français du 18e siècle. (Voir l'inventaire à l'annexe 1.)

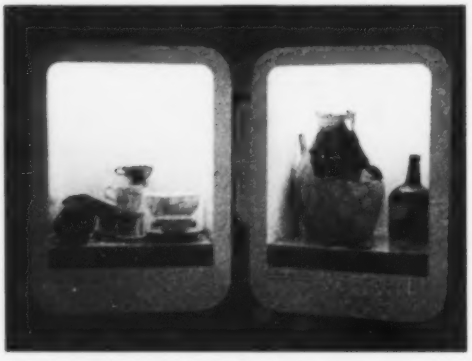

Artefacts de vaisselle exposés au centre d'accueil. *K. Trainor 2002*

Les objets historiques ont de la valeur du fait de :

- leur association directe avec le lieu au cours de la période célébrée
- l'information qu'ils fournissent sur l'occupation et l'évolution du lieu.

Les objets historiques (niveau I et niveau II) seront à l'abri de tout danger ou de toute menace si les conditions suivantes sont réunies :

- tous les objets historiques sont inventoriés et évalués, et les documents sont tenus conformément aux normes nationales établies par la Politique en matière de gestion des collections
- la collection continue à faire l'objet d'un traitement de conservation approprié et est conservée dans des installations d'entreposage adaptées
- la collection est accessible à des fins de recherche et de mise en valeur.

B. Messages d'importance historique nationale

Les messages de niveau I à Port-la-Joye–Fort-Amherst sont les suivants :

Port-la-Joye–Fort-Amherst a joué un rôle déterminant dans la colonisation européenne de l'Île-du-Prince-Édouard de 1720 à 1770.

Au coeur de ce message, se trouve une reconnaissance du fait que Port-la-Joye a accueilli, de 1720 à 1758, des habitants de France et de l'ancienne colonie de l'Acadie. Il administrait, soutenait et protégeait les habitants tandis qu'une collectivité agraire viable se développait. Sous la domination britannique de 1758 à 1768, ce même lieu a été le siège militaire et civil du pouvoir qui surveillait l'arpentage de l'île et l'établissement des colons. À mesure

Matériel de guerre. *K. Trainor 2002*

que la charrue remplaçait les canons, de plus en plus de colons se fixaient dans le port.

Objectifs d'apprentissage :
Les visiteurs sur place et à l'extérieur apprendront ce qui suit :

- le rôle de l'administration dans la promotion du peuplement
- la vie quotidienne des soldats et des colons
- la justification du choix du lieu comme capitale coloniale.

Port-la-Joye–Fort-Amherst a joué un rôle important en tant qu'avant-poste impérial pendant la lutte franco-britannique pour le pouvoir en Amérique du Nord.

Le chapitre final de la rivalité impériale a été marqué par des événements clés, qui ont eu d'importantes conséquences sur la colonie de l'île et sa capitale. Port-la-Joye était un port d'escale stratégiquement situé qui appuyait ses alliés dans le contexte de Louisbourg et du Canada. Sa garnison a participé à des incursions et à des campagnes en Acadie, et les colons ont tenté d'appuyer la cause en produisant des denrées alimentaires. Par la suite, le Britannique lord Rollo a lancé sa propre stratégie pour peupler cette colonie agraire et, jusqu'en 1768, Fort Amherst fut le siège du pouvoir. Les Mi'kmaq ont joué un rôle dans cette lutte en tant qu'alliés des Français et des Acadiens.

Objectifs d'apprentissage :
Les visiteurs sur place et à l'extérieur se verront expliquer

- qui étaient les acteurs et quelle était la stratégie dans la lutte franco-britannique
- la participation de la garnison française dans les campagnes acadiennes
- la participation de la garnison britannique du fort Amherst à la déportation des Acadiens de l'île
- les stratégies défensives qui ont été établies pour protéger le port, à la fois par les Français et les Britanniques, pendant leur occupation de l'endroit.

C. Autres ressources patrimoniales

Valeurs patrimoniales et ressources culturelles de niveau II
Cette section traite de toutes les autres ressources qui, selon l'évaluation, ne répondent pas aux critères établis pour le niveau I. Les ressources culturelles de niveau II sont décrites à l'annexe 1. Les messages de niveau II sont expliqués ci-dessous, tout comme les objectifs liés à leur protection et à leur mise en valeur efficaces.

Messages de niveau II :
L'histoire du lieu désigné est importante d'un point de vue historique local, et est liée au mouvement de préservation du patrimoine dans l'île.

L'utilisation des terres à des fins récréatives et agricoles aux 19e et 20e siècles et son incidence sur l'environnement - la flore et la faune - sont importantes.

Le rôle des Mi'kmaq dans l'histoire de Port-la-Joye et de Fort Amherst est important.

Le lieu historique national du Canada de Port-la-Joye–Fort-Amherst fait partie du réseau de parcs et de lieux qui s'étend d'un océan à l'autre et qui explique l'histoire de l'évolution du Canada en tant que nation.

Objectifs d'apprentissage :
Ces messages sont communiqués efficacement lorsque les objectifs suivants sont atteints :

- les activités, les installations et les programmes donnent l'occasion aux visiteurs du lieu et au public de prendre davantage conscience de l'importance locale, régionale et environnementale du lieu
- le public visiteur comprend le contexte des messages secondaires.

2.4 ÉNONCÉ D'INTÉGRITÉ COMMÉMORATIVE EN TANT QUE CADRE POUR L'ÉLABORATION DES PLANS DIRECTEURS

L'objectif global du présent plan directeur est de définir une orientation à l'intention des gestionnaires du lieu historique national du Canada de Port-la-Joye–Fort-Amherst pour la prochaine décennie, afin d'assurer l'intégrité commémorative du lieu. Étant donné que l'EIC de Port-la-Joye–Fort-Amherst sert de point de référence en matière d'intégrité commémorative, en donnant des renseignements sur la nature de la valeur du lieu désigné et de ses ressources culturelles, et en aidant à communiquer les messages appropriés sur l'importance nationale du lieu, l'EIC doit jouer un rôle essentiel dans la sélection des mesures de gestion adaptées. Par conséquent, les objectifs de l'EIC pour le lieu désigné et ses ressources culturelles d'importance nationale ont servi de fondement à la prise des décisions stratégiques concernant le plan directeur de Port-la-Joye–Fort-Amherst.

Bien que les objectifs de l'EIC assurent la protection, la connaissance, la compréhension et le respect du lieu désigné et de ses ressources culturelles, l'EIC ne prescrit ni ne proscrit de mesures particulières. Des mesures ont donc été prises pour atteindre les objectifs de l'EIC et appliquer les principes de gestion culturelle que sont la valeur, l'intérêt public, l'intégrité, le respect et la compréhension. Les activités proposées visent à faire en sorte que les ressources culturelles soient à l'abri de toute menace et que les messages relatifs à l'importance historique nationale du lieu soient communiqués. Les activités qui compromettent l'intégrité commémorative du lieu et qui ne respectent pas les principes directeurs des ressources culturelles ne sont pas permises. À Port-la-Joye–Fort-Amherst, on mettra donc l'accent sur la gestion de l'utilisation par les visiteurs ainsi que des offres de services et d'installations, surtout dans la partie nord du lieu, là où les ressources d'importance nationale sont situées.

3.0 Contexte actuel, orientations et mesures de gestion

3.1 VISION POUR LE LIEU

Au cours des quinze prochaines années, Port-la-Joye–Fort-Amherst aura conservé et renforcé les valeurs patrimoniales pour lesquelles il a été reconnu. Les ressources d'importance nationale mises au jour sur place, ainsi que les objets historiques entreposés ailleurs, continueront d'être protégés et présentés au public. Les visiteurs sauront apprécier le rôle du lieu dans la famille canadienne des lieux historiques nationaux grâce aux partenariats établis et aux efforts de collaboration importants de la part de groupes d'intérêts régionaux. Ces améliorations donneront lieu à un accroissement du nombre de visiteurs et de leur degré de satisfaction à l'égard du lieu, et le lieu historique national du Canada de Port-la-Joye–Fort-Amherst sera pour la collectivité locale une étape incontournable de toute visite à l'Île-du-Prince-Édouard.

Afin de concrétiser cette vision, le présent plan directeur prévoit des stratégies et des mesures précises pour :

- assurer l'intégrité commémorative de Port-la-Joye–Fort-Amherst;
- exploiter le lieu en respectant ses ressources naturelles;
- s'assurer que les installations et les services offerts répondent à la demande actuelle des visiteurs;
- augmenter le nombre de visiteurs et faciliter l'accès au lieu;
- tirer profit des partenariats et de la collaboration régionale.

Sentier principal vers les remblais. *K. Trainor 2002*

3.2 ORIENTATIONS ET MESURES DE GESTION

A. Intégrité commémorative

Pour assurer l'intégrité commémorative de Port-la-Joye–Fort-Amherst, il est impératif de protéger les ressources culturelles d'importance historique nationale, de communiquer les messages d'importance historique nationale, de protéger les autres ressources patrimoniales, de communiquer les messages de niveau II et de respecter les ressources culturelles dans toutes les décisions prises concernant le lieu.

Protection des ressources culturelles

Le Rapport sur l'état des parcs de 1997 précise que toutes les ressources culturelles de Port-la-Joye–Fort-Amherst sont en « bon » état, y compris le lieu désigné, les ressources in situ et les objets historiques liés à l'objectif de commémoration du lieu. La protection des ressources culturelles constitue le premier élément pour assurer l'intégrité commémorative.

Lieu désigné

Le lieu désigné se compose des ressources culturelles in situ et des caractéristiques du paysage culturel. Le lieu se caractérise par son paysage ouvert, doucement vallonné depuis que les premiers Européens ont défriché la terre à des fins agricoles et militaires. La vue sur le chenal et le port, et sur la ville de Charlettetown d'aujourd'hui, a été déterminante dans le choix du lieu comme bastion militaire stratégique. Les ressources culturelles in situ enfouies sont des vestiges des bâtiments et des artefacts utilisés à l'époque par les habitants : les vestiges des remblais du fort Amherst, la dénivellation moins évidente indiquant la cave de la propriété Haché-Gallant, les traces de l'avant-poste français et l'emplacement des fermes des Français et des Acadiens.

Les remblais vus du rivage. *S. Larter 2002*

Afin de s'assurer que le lieu désigné est respecté, il faudra protéger en tout temps ses ressources culturelles in situ, le paysage et les perspectives visuelles et en reconnaître leur valeur de façon constante. Selon l'Énoncé d'intégrité commémorative (EIC), le maintien de l'intégrité commémorative du lieu désigné nécessite que la topographie et les perspectives visuelles liés à l'histoire militaire et agricole du lieu au cours de la période de commémoration ne soient en rien obstruées. L'entretien du lieu devrait permettre d'en préserver l'aspect ouvert, comme s'il aurait été défriché par les premiers colons et les militaires pour permettre une vue dégagée du chenal du port; il faudra aussi s'employer à le protéger contre les effets néfastes de l'érosion qui devraient être atténués.

Ressources in situ

La plupart des visiteurs qui se promènent dans le lieu ne se rendent pas compte de l'existence de ressources culturelles de niveau I. Les ressources culturelles de ce niveau les plus apparentes sont les vestiges des remblais du fort Amherst qui ont survécu. Ces remblais se composent de remparts, d'un fossé et d'un certain nombre de dénivellations à l'intérieur du fort, autour d'une zone centrale plane. Les archéologues ont fouillé le fort en 1963, en creusant dans les remparts et le fossé jusqu'à la crête du glacis. Ils ont conclu que deux dénivellations à l'intérieur du fort devaient être des « pièces » semi-souterraines creusées dans le substratum rocheux et reliées par un étroit passage. Près de la moitié de la partie centrale du fort a été mise au jour, et on y a découvert les fondations de pierre d'un bâtiment, probablement un blockhaus. Le chantier de fouilles n'est plus visible aujourd'hui, et les remblais sont entièrement recouverts de gazon.

L'avant-poste français de Port-la-Joye est moins évident. Les fouilles menées en 1987 et 1988 ont permis de trouver l'emplacement d'un bâtiment construit en 1749 par la garnison française. Il s'agissait de marques légères des tranchées dans lesquelles était posée la fondation en bois de la structure. Les recherches ont révélé qu'il y avait d'autres endroits où des fouilles pourraient donner des résultats à l'avenir. Le site de l'avant-poste est entièrement enfoui, sans aucune modification de la surface du sol qui pourrait indiquer son emplacement; un panneau d'interprétation indique aux visiteurs où il se trouve.

Fouilles archéologiques. *R. Ferguson*

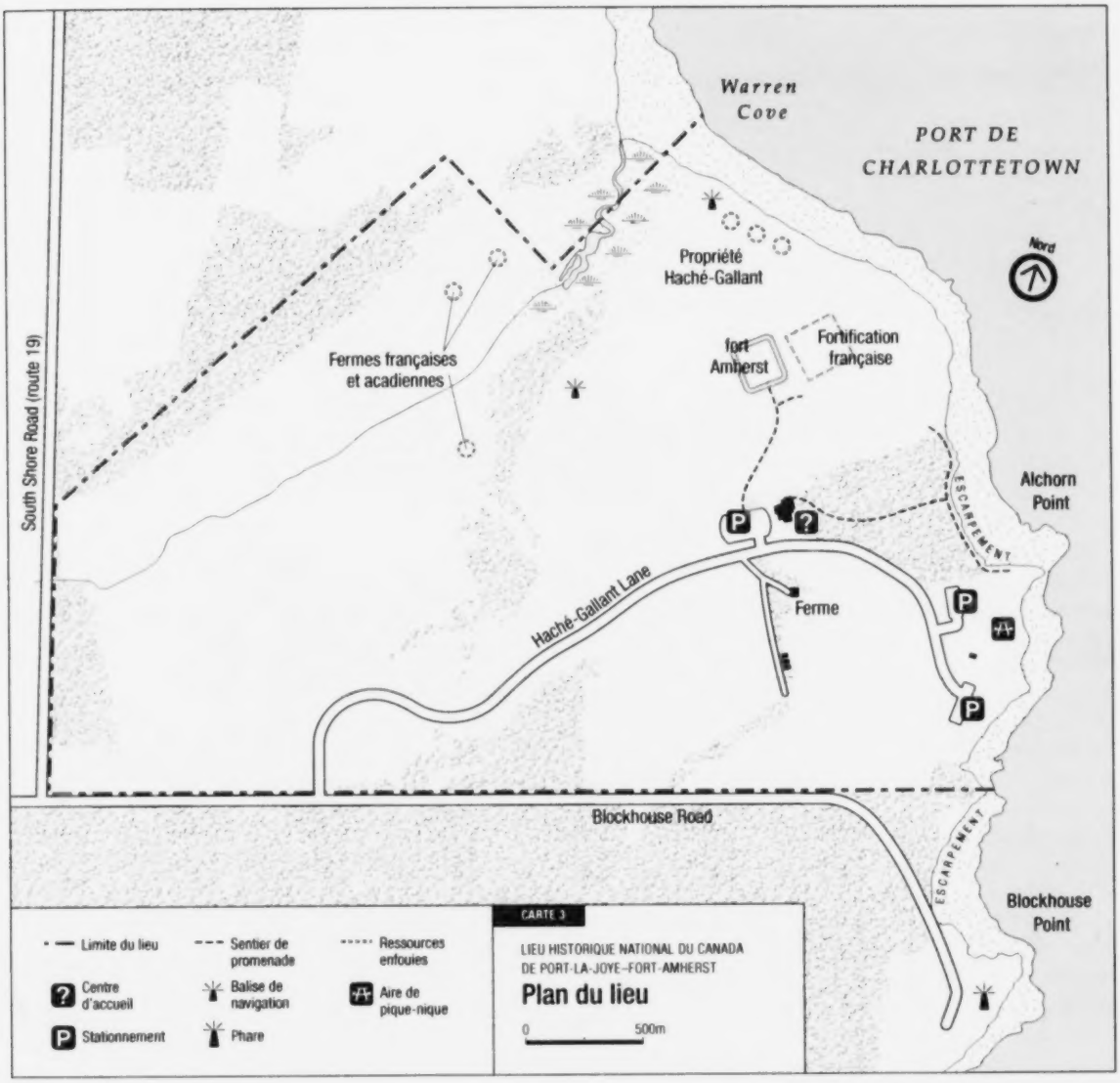

Le site de la propriété de Michel Haché-Gallant est indiqué par une dénivellation laissée par une cave. Un croquis de 1734 de Port-la-Joye montre trois bâtiments sur la propriété Haché-Gallant : deux habitations et une troisième structure qui ressemble à un entrepôt. La dénivellation marque l'emplacement de l'une des maisons. Une couche de charbon de bois indique que la maison a été détruite par le feu. La maison, qui comprenait deux pièces, consistait en une structure à ossature de bois, d'au moins 9 m sur 10 m, et était dotée d'une cheminée centrale et d'une cave partielle à légumes. La cave était d'environ un mètre de profondeur et son plancher était en substratum rocheux. Comme d'autres habitations acadiennes mises au jour dans les Maritimes, la maison avait une charpente en bois et des murs en planches, probablement remplis de terre. Elle devait toutefois différer des autres maisons acadiennes des Maritimes en ce qu'il n'y a aucune trace de toiture en chaume, et le croquis de 1734 montre une cheminée centrale et non une cheminée à une

Ferme Newson. *K. Trainor 2002*

extrémité de la maison comme c'était courant à l'époque.

Au 18e siècle, il y avait un certain nombre de fermes françaises et acadiennes de l'autre côté du cours d'eau de la propriété Haché-Gallant, à la fois à l'intérieur et à l'extérieur de la propriété actuelle de Parcs Canada. Aucun vestige intact n'a été trouvé sur l'emplacement des fermes qui se trouvaient autrefois dans le lieu. Les archéologues sont toutefois parvenus, à l'aide des concentrations de matériaux de la période française trouvées dans la terre labourée, à déterminer l'emplacement de deux fermes sur une terrasse étroite, sur le côté nord-ouest du cours d'eau; une autre concentration d'artefacts, sur la rive sud, indique avec précision l'emplacement d'une ferme. Toutes ces fermes se trouvaient jadis sur la propriété actuelle de Parcs Canada.

Les ressources in situ de niveau I sont bien protégées du fait qu'elles sont enfouies. Afin de protéger les ressources in situ qui se trouvent sur la propriété de Parcs Canada, il faut faire en sorte que l'utilisation par les visiteurs et l'entretien du lieu ne menacent pas ces ressources, et que des processus naturels comme l'érosion de la falaise, les modifications du chenal du port, la montée du niveau de l'eau et les inondations, ne leur nuisent pas. Dans le cas des menaces posées par l'utilisation humaine, il est possible d'intervenir pour protéger les ressources. Dans le cas de processus et de changements naturels inévitables, et contre lesquels la protection sur place est impossible, il faudrait pratiquer une archéologie de sauvetage, pour retirer les ressources et les conserver comme il se doit.

Port-la-Joye–Fort-Amherst comporte des ressources culturelles qui ne sont pas d'importance nationale, mais qui ont une valeur historique et qui sont classées de niveau II. Les ressources culturelles in situ de niveau II comprennent la ferme Newson et les feux de direction (des balises de navigation) de Warren Cove. La ferme Newson est située près du centre d'accueil, sur une élévation surplombant l'aire de pique-nique actuelle. La ferme a été construite dans les années 1890 par John Newson, qui a acheté la parcelle amalgamée du fort en 1892. Parcs Canada a demandé au BEEFP de faire une évaluation du bâtiment, comme l'exige la Politique sur les édifices fédéraux à valeur patrimoniale. Un examen non officiel préalable à une évaluation complète du BEEFP effectué en 1991 a permis de conclure que le bâtiment ne devrait pas être reconnu comme édifice fédéral à valeur patrimoniale. L'équipe de planification de la gestion de Port-la-Joye–Fort-Amherst a cependant reconnu l'importance historique locale du bâtiment et ses liens avec les messages sur la colonisation de l'île et l'évolution du lieu qui est passé d'une vocation militaire à une vocation agricole. La ferme a été classée ressource culturelle de niveau II dans l'EIC approuvé de 1997. Parcs Canada continuera à entretenir le bâtiment jusqu'à ce qu'on lui trouve ultérieurement une utilisation viable.

Il y a deux feux de direction (balises de navigation), installés en 1907, dans la partie nord du lieu. Bien qu'ils soient situés sur la

propriété de Parcs Canada, ils demeurent la propriété de Pêches et Océans Canada (MPO), Garde côtière, qui les exploite. En tant que propriétaire des installations, le MPO a soumis les feux de direction à une évaluation du BEEFP en 1990; il en est ressorti que les feux ne devraient pas être reconnus comme édifices fédéraux à valeur patrimoniale. L'équipe de planification de la gestion de Port-la-Joye–Fort-Amherst a cependant reconnu la valeur historique de niveau II des feux de direction, qui sont liés aux thèmes de la navigation et de la défense. Parcs Canada et le MPO n'ont aucune entente connue à propos de l'occupation du lieu, de l'accès à ces structures et de leur entretien. Par conséquent, Parcs Canada devrait s'adresser au MPO pour négocier une entente à ce sujet, et pour encourager le MPO à reconnaître la valeur historique que Parcs Canada a accordée à ces structures.

L'examen attentif des conséquences entraînées par l'utilisation des visiteurs et l'entretien, et la menace potentielle des processus naturels que sous-entend l'exposition des ressources culturelles, demandent de la surveillance. Les mesures de surveillance sont, entre autres, l'observation de l'érosion de la falaise et l'évaluation des effets causés par les activités des visiteurs, surtout sur les vestiges des remblais du fort Amherst. D'une façon générale, les ressources culturelles in situ doivent être gérées selon les principes et les pratiques de la Politique sur la gestion des ressources culturelles de Parcs Canada.

Objets historiques

Certains artefacts mis au jour à Port-la-Joye–Fort-Amherst pendant les premières fouilles archéologiques sont exposés au centre d'accueil, tandis que le reste est entreposé à Halifax dans une installation exploitée par Parcs Canada. La collection est en bon état, et a été entièrement conservée et inventoriée.

Les fouilles du fort Amherst ont permis de trouver des objets tels des balles de fusil, des clous, des tessons de bouteilles de vin, des morceaux de poterie, ainsi que des charnières et des serrures de portes. Les fouilles de l'avant-poste français ont permis de trouver des clous en fer forgé à la main et des indices de la présence militaire, comme des balles de fusil et des pierres à feu. Des fragments magnifiquement décorés de poteries de Rouen (France) laissent à penser que les officiers français avaient un statut social relativement élevé. Les fouilles dans les sites agricoles ont permis d'exhumer des fragments de bols de terre cuite à glaçure verte appartenant à des poteries de Saintonge (France). On trouve souvent de tels fragments dans la plupart des sites coloniaux français du 18e siècle.

Les fouilles de la propriété Haché-Gallant ont permis de trouver une grande quantité d'ossements et de coquilles. L'étude de ces objets a permis d'en savoir plus sur les habitudes alimentaires des Acadiens. D'après les recensements effectués à l'époque, les familles de Port- la-Joye possédaient des moutons et des bovins; l'étude des échantillons prélevés sur la propriété Haché-Gallant a surtout révélé la présence d'ossements de porc. On a également trouvé parmi les ossements des traces de poulets et d'oies d'élevage. Les occupants de la maison récoltaient aussi les huîtres et pêchaient la morue, l'achigan et le poisson-castor.

Il faut absolument continuer à protéger les objets historiques comme ils le sont depuis les fouilles. Jusqu'à ce que d'autres occasions de mise en valeur se présentent, les objets historiques sont bien protégés dans l'installation de Parcs Canada et à d'autres endroits. Il est arrivé que des artefacts aient été utilisés dans des expositions ou des présentations didactiques spéciales à des fins d'interprétation; cette pratique doit se poursuivre afin de donner au public canadien un meilleur accès à ces objets.

Visiteurs. *J. Buttenill, 1995*

Objectif :
Maintenir la protection des ressources culturelles afin d'aider à assurer l'intégrité commémorative

Mesures :
- Maintien de la protection des ressources culturelles enfouies en les laissant sur place
- Maintien de la surveillance des ressources culturelles in situ, en particulier en ce qui concerne l'effet de leur utilisation par les visiteurs et celui des processus naturels (par exemple, érosion de la falaise, modifications du chenal du port, inondations)
- Utilisation de méthodes appropriées pour protéger les ressources culturelles à risque; toutefois, dans le cas de dommages inévitables aux ressources causés par des processus naturels, il faut pratiquer une archéologie de sauvetage
- Maintien de la protection des perspectives visuelles liées à l'histoire militaire du lieu en vue de la préservation du paysage culturel
- Négociation d'une entente avec le ministère des Pêches et des Océans (Garde côtière), propriétaire des feux de direction de Warren Cove, relativement à l'occupation, à l'accès et à l'entretien des structures, et reconnaissance et protection par ce ministère de la valeur historique que Parcs Canada leur reconnaît
- Maintien de la protection des objets historiques, au moyen d'une gestion permanente des collections, et utilisation de ces objets pour la mise en valeur du patrimoine sur place et la diffusion externe, comme il convient.

Mise en valeur du patrimoine
Le deuxième élément qui permet d'assurer l'intégrité commémorative du lieu consiste à communiquer efficacement au public l'importance nationale du lieu. Les messages expliquant l'importance nationale de Port-la-Joye–Fort-Amherst sont les suivants :

Port-la-Joye–Fort-Amherst a joué un rôle déterminant dans la colonisation européenne de l'Île-du-Prince-Édouard de 1720 à 1770.

Port-la-Joye–Fort-Amherst a joué un rôle important en tant qu'avant-poste impérial pendant la lutte franco-britannique pour le pouvoir en Amérique du Nord.

Le volet sans personnel sur place du programme de mise en valeur du patrimoine à Port-la-Joye–Fort-Amherst comprend les expositions en montre au centre d'accueil et une présentation audiovisuelle, ainsi que des panneaux extérieurs d'interprétation installés près des ressources in situ. Les expositions du centre d'accueil décrivent l'établissement de la colonie française et acadienne de Port-la-Joye, les temps tumultueux vécus par la colonie qui est passée des mains des Français à celles des Anglais à plusieurs reprises, le symbole qu'elle représentait une fois devenue le fort Amherst britannique après la déportation des Acadiens de l'île, et la transition quand Charlottetown est devenue la capitale de l'île. Le contenu et la présentation visuelle de ces expositions sont désuets, compte tenu du fait qu'elles ont été conçues au début des années 1970, et très légèrement actualisées à la suite des fouilles archéologiques effectuées dans les années 1980. La présentation audiovisuelle est offerte aux groupes sur demande, mais des problèmes techniques fréquents, ainsi que des erreurs de nature factuelle dans le contenu, limitent son utilisation. Des panneaux d'interprétation expliquent dans les terrains les ressources in situ adjacentes et l'importance des perspectives visuelles du lieu. Il n'y a qu'une présentation limitée qui est faite sur place, malgré plusieurs tentatives de programmes d'interprétation par le passé. Pendant l'été, un programme de mise en valeur bilingue est offert une fois par semaine, mais ce programme traite peu des messages relatifs à l'importance nationale du lieu.

Pour le moment, le personnel des services aux visiteurs est présent du mois de juin jusqu'à la fête du Travail. Le personnel accomplit des tâches d'orientation, de réception et de mise en valeur limitée du patrimoine au centre d'accueil.

Certaines activités de diffusion externe sont également offertes. Dans le cadre d'un programme de diffusion externe aux écoles primaires, élaboré au milieu des années 1990,

un module sur la colonisation européenne évoque la colonisation par les Européens de Port-la-Joye–Fort-Amherst. Ce programme a eu beaucoup de succès auprès des écoles de l'île, et Parcs Canada continue à travailler en collaboration avec le ministère de l'Éducation de la province afin de répondre aux besoins en fonction de l'évolution des programmes d'études officiels enseignés dans les écoles primaires.

Des études récentes ont montré une certaine amélioration dans la communication des messages aux visiteurs. Un sondage effectué en 1992 auprès des utilisateurs du centre d'accueil a révélé que seulement 36 % d'entre eux connaissaient l'histoire acadienne du lieu, et que seulement 14 % connaissaient l'histoire des Mi'kmaq au lieu. Un autre sondage mené en 1999 auprès des utilisateurs du centre d'accueil a montré que le lieu avait le taux de réussite le plus élevé pour ce qui est des deux éléments historiques suivants : le fait qu'il s'agisse du premier établissement européen dans l'Île-du-Prince-Édouard (85 % des visiteurs ont eu la bonne réponse), et la déportation des Acadiens en 1758 (84 % des visiteurs ont eu la bonne réponse), tandis que 66 % des visiteurs pouvaient se souvenir du rôle des Mi'kmaq auprès des premiers colons.

Malgré cette amélioration apparente dans la communication des messages, la forme utilisée pourrait être améliorée. L'état des expositions, le manque d'activités spéciales et le déséquilibre dans les messages font que les visiteurs fidèles du lieu utilisent peu le centre d'accueil. (Voir plus bas les rubriques sur les installations et les services, et sur la fréquentation et l'accès).

Les fouilles archéologiques et les recherches historiques qui ont été effectuées depuis l'ouverture du centre d'accueil ont permis de découvrir des renseignements susceptibles d'améliorer la mise en valeur du patrimoine. Il y aurait lieu d'explorer les options pour l'interprétation en plein air sur place, comme l'utilisation efficace et créative de l'interprétation des ressources culturelles et des ressources archéologiques d'importance nationale, tout comme celle des ressources naturelles du lieu, afin de communiquer le message de niveau II selon lequel l'ancienne utilisation militaire, agricole et récréative a eu une

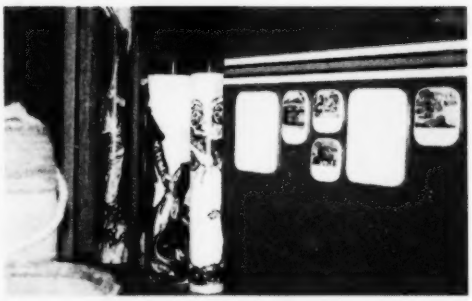

Exposition sur les débuts de la colonisation, au centre d'accueil. *S. Quon, 2000*

incidence marquante sur la faune et la flore du lieu. Les archéologues de Parcs Canada déconseillent l'exposition des ressources sur place à des fins de mise en valeur du patrimoine en raison de leur vulnérabilité aux intempéries et de la difficulté à les stabiliser, d'où la nécessité d'explorer d'autres méthodes. Un nombre accru d'activités spéciales, de programmes d'interprétation et de festivals pourraient apporter des occasions supplémentaires de mise en valeur du patrimoine. Des initiatives concertées avec des partenaires seront recherchées pour, d'abord, envisager et évaluer des projets appropriés de mise en valeur du patrimoine, et pour les mener à bien par la suite.

Il est important de comprendre ce qui intéresse les visiteurs et ce qui les attire au lieu afin de pouvoir éventuellement apporter toutes les modifications nécessaires à l'offre de mise en valeur du patrimoine. Pour le moment, nous ne connaissons ni les demandes ni les attentes pour ce qui est du marché non exploité des visiteurs. En connaissant mieux ces demandes et ces attentes, Parcs Canada pourra revoir en conséquence le programme de mise en valeur du patrimoine offert au lieu.

Objectif :

Assurer la qualité supérieure et l'interprétation efficace des messages d'importance nationale et des messages de niveau II communiqués au public; utiliser la mise en valeur du patrimoine pour augmenter le niveau de sensibilisation et de compréhension de l'intégrité commémorative du lieu et de son importance historique nationale

Mesures :

- Évaluation de l'offre de mise en valeur du patrimoine au lieu et de diffusion externe, centrée sur les messages d'importance nationale et les messages de niveau II. Le programme doit être évalué selon les résultats escomptés, les publics ciblés, les messages et les méthodes de mise en valeur utilisées, autant d'éléments clés des programmes de mise en valeur du patrimoine de Parcs Canada
- Examen du rôle du centre d'accueil dans la mise en valeur du patrimoine du lieu, et évaluation de l'offre de mise en valeur du patrimoine actuelle pour voir si elle est encore à jour
- Augmentation des occasions d'interprétation à l'extérieur, en particulier en ce qui concerne les ressources culturelles d'importance nationale comme le fort Amherst, l'avant-poste français, la propriété Haché-Gallant et les sites agricoles des Français et des Acadiens, afin d'attirer l'attention des visiteurs sur l'importance de ces endroits
- Introduction de messages portant sur les ressources naturelles du lieu (et la gestion du lieu) dans les moyens d'interprétation
- Élaboration continue de matériel à des fins de diffusion externe, en particulier pour les nouveaux médias électroniques
- Identification de nouveaux partenaires éventuels et maintien de l'appui aux partenaires actuels pour ce qui est de l'élaboration et de la distribution de matériel de diffusion externe et des éléments du programme sur place
- Utilisation d'activités spéciales, de programmes d'interprétation et de festivals comme occasions de communiquer les messages
- Soutien des fouilles archéologiques et des recherches historiques sur l'histoire du lieu comme l'exige l'appui à la mise en valeur du patrimoine
- Utilisation des outils appropriés et des sondages effectués auprès des visiteurs afin d'évaluer les objectifs d'apprentissage figurant dans l'Énoncé d'intégrité commémorative.

B. Ressources naturelles

Un inventaire biophysique du lieu a été effectué en 1996, et les résultats ont été compilés dans un rapport intitulé 1996 Ecological Inventory of Fort Amherst National Historic Site, Rocky Point, Prince Edward Island (Kunelius 1997). Cet inventaire répond aux exigences du paragraphe 1.1.7 de la Politique sur la gestion des ressources culturelles de Parcs Canada, qui oblige les gestionnaires des lieux historiques nationaux à dresser un inventaire des caractéristiques des écosystèmes naturels afin de mettre en évidence les caractéristiques naturelles d'importance particulière, par exemple en ce qui a trait à leur valeur pour l'habitat des espèces rares, des espèces menacées ou des espèces en voie de disparition, ou à leur valeur dans les programmes de surveillance environnementale.

Avant l'arrivée des Européens, la majeure partie de la superficie des Maritimes et de l'Est du Québec était couverte d'une végétation dense composée d'arbres à grandes feuilles caduques de la forêt acadienne, notamment le hêtre américain *(Fagus grandifolia)*, l'érable à sucre *(Acer saccharum)*, le merisier *(Betula alleghaniensis)* et parfois le chêne rouge *(Quercus rubra)*, ainsi que de conifères comme le sapin baumier *(Abies balsamea)*,

Sentier d'interprétation de la nature. K. Trainor, 2002

Escarpement à l'extrémité du site délimitée par le rivage. *S. Larter, 2002*

l'épinette *(espèces Picea)*, le tamarac *(Larix laricina)*, le pin blanc *(Pinus strobus)*, la pruche *(espèces Tsuga)* et le cèdre blanc *(Thuja occidentalis)*. Les peuplements étendus d'essences particulières ou encore de la même famille n'étaient pas courants.

Pendant l'occupation française et acadienne de Port-la-Joye, une grande partie du territoire a été débarrassé de son couvert forestier, principalement acadien, défriché et cultivé. En fait, moins d'un an après l'établissement de Port-la-Joye, seize familles françaises et quatre familles acadiennes ont construit des fermes sur de longues parcelles étroites, le long d'un petit ruisseau, et pratiquaient l'élevage de moutons, de bovins et de porcs, ainsi que la culture des céréales et des pois. De par l'utilisation militaire du lieu, il a fallu aménager un glacis défriché pour avoir une vue dégagée sur le chenal du port. Des espèces végétales étrangères ont vraisemblablement été introduites sur le territoire au cours de cette période. Andrew Hill Clark, géographe célèbre, remarque que les Acadiens ont laissé « un noyau de population française » ainsi que « quelques noms euphoniques sur la carte et des réserves minimales d'animaux, de graines, de plants fruitiers et de mauvaises herbes pour le bonheur et le malheur des colons des deux siècles suivants » (Clark 1959 dans Three Centuries and the Island).

La topographie du lieu est sans doute demeurée relativement inchangée depuis l'arrivée des Européens; la prairie a dû cependant changer radicalement, tout comme elle a changé ailleurs dans l'île. Le lieu est principalement constitué d'étendues herbeuses (environ 70 % du territoire), composées d'espèces végétales non indigènes. Dans les régions boisées (environ 20 % du territoire), on trouve surtout des sapins baumiers *(Abies balsamea)* et des épinettes blanches *(Picea glauca)* issus de la régénération forestière. Il n'y a plus de feuillus de la forêt acadienne originale; des érables planes *(Acer platanoides)* non indigènes ont été plantés en bosquets dans les endroits défrichés du lieu. D'autres espèces non indigènes ont également été introduites, et on n'a trouvé aucune espèce végétale ou animale d'importance provinciale ou fédérale dans le lieu.

La succession naturelle de la végétation a été contrôlée par le fauchage pratiqué pendant des décennies; le fauchage est cependant aujourd'hui sélectif afin de diminuer les coûts d'entretien. L'un des messages de niveau II de l'EIC explique que l'utilisation agricole et récréative des terres aux 19e et 20e siècles et son incidence sur l'environnement – la faune et la flore – est marquante et constitue un élément important de l'évolution de l'histoire plus récente du lieu. Le caractère ouvert et les perspectives visuelles à caractère militaire du lieu sont des aspects inhérents au lieu désigné, et doivent donc être conservés pour communiquer le message sur l'évolution du paysage.

Objectif :
Protéger les ressources naturelles du lieu, conformément à l'engagement de Parcs Canada en ce qui concerne la gérance de l'environnement, tout en préservant les valeurs liées aux ressources culturelles d'importance nationale

Mesures :
- Maintien de la protection des perspectives visuelles liés à l'histoire militaire du lieu pour préserver le paysage culturel
- Maintien de l'aspect ouvert du lieu qui est lié à l'histoire de l'utilisation militaire et agricole afin de préserver le paysage culturel
- Utilisation de pratiques de gestion des ressources naturelles du lieu qui soient écologiques.

C. Installations et services

Construit en 1972, le centre d'accueil de Port-la-Joye–Fort-Amherst regroupe l'ensemble des installations et des services offerts sur place. Le centre est ouvert en été et un employé à temps plein de Parcs Canada s'occupe en grande partie de la réception et de l'orientation des visiteurs ainsi que de la mise en valeur du patrimoine.

Centre d'accueil. *S. Quon, 2000*

Le centre d'accueil est assez grand pour répondre aux besoins du nombre de visiteurs actuel. Le rez-de-chaussée comprend une aire d'accueil dotée d'un comptoir pour le paiement des frais d'entrée et des toilettes. À côté de l'aire d'accueil se trouve une salle de présentation audiovisuelle qui peut accueillir de 35 à 40 personnes; des présentations

Entretien d'un sentier au-dessus des ouvrages fortifiés / vestiges souterrains de Port-la-Joye. *S. Larter, 2002*

audiovisuelles y sont offertes aux groupes sur demande. Le reste de l'étage est destiné aux expositions didactiques. Les expositions sont constituées de panneaux d'interprétation et de quelques artefacts du lieu ou de la période célébrée. On y présente également des objets provenant de l'établissement de pêche français du 18e siècle à Brudenell Point (Roma aux Trois Rivières, lieu historique national du Canada) sur la côte est de l'Île-du-Prince-Édouard. Le reste du centre d'accueil est utilisé par les employés ou sert à l'entreposage.

À l'extérieur du centre d'accueil, dans la partie nord du lieu, on trouve des panneaux d'interprétation, des points de vue et des sentiers. Cette partie du lieu, qui comprend des ressources in situ, comporte peu de sentiers définis, bien que certains soient tracés par fauchage sélectif. Un sentier pavé va du centre d'accueil jusqu'aux vestiges des remblais du fort Amherst. Il commence près du terrain de stationnement et passe devant le monument de Michel Haché-Gallant et devant deux panneaux d'interprétation. Ce sentier permet l'accès aux fauteuils roulants au-dessus du fossé profond des remblais jusqu'à l'intérieur des vestiges du fort. Au sud du centre d'accueil, la route Michel Haché-Gallant mène à une aire de pique-nique, où se trouvent un terrain de stationnement, des toilettes et des tables de pique-nique. Une zone boisée comprenant un « sentier de découverte de la nature » relie le centre d'accueil à d'autres secteurs du lieu.

Des visiteurs explorent les remblais. *S. Larter, 2002*

À l'heure actuelle, les installations et les services offerts au lieu sont suffisants pour le nombre de visiteurs. La structure du centre d'accueil est en bon état, mais le bâtiment est beaucoup trop humide en été, et les toilettes risquent de ne plus convenir s'il y a augmentation du nombre des visiteurs. De l'avis du personnel, les expositions en montre au centre d'accueil sont périmées. Un sondage effectué auprès des utilisateurs du centre d'accueil en 1999 a montré que 86 % des répondants estimaient que la visite de l'ensemble du lieu et que la visite en tant qu'expérience éducative étaient bonnes ou très bonnes. Toutefois, selon des sondages antérieurs, les répondants trouvaient qu'il manquait d'activités pour les enfants; dans le sondage de 1999, seulement 38 % des répondants estimaient que la visite était amusante ou très amusante pour les enfants.

Objectif :
Fournir des installations et des services de qualité qui répondent aux exigences des visiteurs

Mesures :
- Évaluation des installations et des offres de services pour garantir qu'elles sont adaptées aux marchés actuels et à leur évolution
- Maintien de l'appui apporté aux partenaires pour la fourniture de produits et de services adaptés.

D. Fréquentation et accès

Le lieu historique national du Canada de Port-la-Joye–Fort-Amherst a accueilli environ 4 800 visiteurs pendant la saison 2001-2002, et le nombre de visiteurs venus au centre d'accueil au cours des années antérieures a été estimé à quelque 3 370 (1998-1999), 3 020 (1999-2000) et 4 500 (2000-2001). Un nombre appréciable de visiteurs viennent au lieu le soir, quand le centre d'accueil est fermé. La fréquentation du lieu est demeurée relativement faible au cours des dernières années, alors que la fréquentation de l'île a augmenté d'environ 50 % depuis la construction du pont de la Confédération. Les statistiques de fréquentation n'ont pas fait avec précision la distinction entre la fréquentation du lieu et celle du centre d'accueil. Il faudra faire une étude poussée afin de comprendre les tendances en matière de fréquentation, ainsi que les attentes et les besoins des visiteurs.

Bien qu'il soit situé à seulement 40 km de Charlottetown, dans le contexte de l'Île-du-Prince-Édouard, le lieu est un endroit isolé. Il n'est cependant qu'à 6 km par voie maritime du centre-ville de Charlottetown, ce qui représente une distance beaucoup plus courte. On se rend à Port-la-Joye–Fort-Amherst par une route secondaire assez fréquentée et pittoresque (Route 19), appelée la Blue Heron Drive, qui longe la « côte sud » de l'île. Un certain nombre de panneaux noirs et blancs utilisés pour signaler les endroits intéressants à visiter ont été installés par la province afin d'indiquer le chemin du lieu aux visiteurs à partir de la transcanadienne, près de Charlottetown et à Cornwall, à

l'intersection de la route 19 et de la transcanadienne.

Un sondage effectué auprès de 125 utilisateurs du centre d'accueil en 1999 a révélé qu'au moins 89 % des répondants résidaient à l'extérieur de l'Île-du-Prince-Édouard, et que, de tous les répondants, 93 % visitaient Port-la-Joye–Fort-Amherst pour la première fois. Le lieu constituait un arrêt non-prévu dans le cas de 44 % des visiteurs interrogés, et un arrêt prévu dans le cas de 56 % d'entre eux, bien que seulement 3 % aient précisé que le lieu était la destination principale de leur voyage. Toujours d'après le sondage, la signalisation dans le lieu et à l'extérieur semble être un problème, étant donné que les répondants ont classé les deux types de signalisation comme étant de qualité inférieure à la moyenne; cela peut effectivement être un problème si l'on pense que 20 % des répondants ont indiqué que les panneaux de signalisation étaient leur première source d'information sur le lieu. La plupart des répondants (56 %) sont restés au lieu de une à deux heures, alors que 36 % affirment y être restés tout au plus une heure, et seulement 5 % ont dit y être restés deux heures ou plus.

L'accès au lieu pourrait être amélioré. Par la route, l'accès aux visiteurs serait facilité par des panneaux améliorés installés à des endroits plus judicieux. Parcs Canada appuie l'accès au lieu par voie navigable. Le sondage effectué auprès des utilisateurs du centre d'accueil en 1999 a révélé que 24 % des répondants seraient « très intéressés » à faire une excursion en bateau ou en bateau-taxi depuis Charlottetown jusqu'à Port-la-Joye–Fort-Amherst pour quelques dollars. L'accès au lieu par voie navigable est toutefois impossible actuellement en l'absence de quai d'amarrage. Des organismes municipaux et le secteur privé se sont montrés intéressés à établir un accès par voie navigable, et des discussions ont déjà eu lieu avec des représentants de Parcs Canada à ce sujet. Les démarches de conception et de planification d'un projet de cette nature devraient garantir que l'intégrité commémorative et les richesses naturelles du lieu sont respectées et qu'elles ne sont pas menacées.

Objectif :
Améliorer l'accès au lieu afin d'augmenter le nombre des contacts et de toucher un plus grand nombre de Canadiens par l'intermédiaire des messages de mise en valeur du patrimoine

Mesures :

- Maintien de la collaboration avec la Province de l'Île-du-Prince-Édouard pour améliorer la signalisation routière afin que les visiteurs puissent mieux être orientés vers le lieu
- Recherche d'autres méthodes afin d'améliorer l'orientation vers tous les lieux historiques nationaux dans la province (par exemple, une brochure ou une carte de tous les lieux historiques nationaux à l'Île-du-Prince-Édouard)
- Étude des possibilités pour ce qui est de l'accès par voie navigable, en recherchant un appui financier total auprès des partenaires municipaux (c.-à-d. la Charlottetown Area Development Corporation) et provinciaux (c.-à-d. le gouvernement)
- Amélioration de la recherche et des capacités d'analyse pour mieux comprendre les exigences et les attentes des visiteurs, et y répondre.

4.0 Partenariat continu et participation du public

Un animateur dans le rôle de Michel Haché-Gallant, l'un des premiers colons acadiens de Port-la-Joye. *S. Larter, 2002*

4.1 INTÉGRATION RÉGIONALE

Un processus de consultation publique efficace et respecté est établi pour la prise des décisions de gestion concernant le lieu historique national du Canada de Port-la-Joye–Fort-Amherst. Nous savons que plusieurs intervenants manifestent un vif intérêt pour la gestion et l'exploitation du lieu, notamment la communauté mi'kmaq (en particulier les résidents de Rocky Point tout proche) et la communauté acadienne. La communauté acadienne de l'Île-du-Prince-Édouard a joué un rôle déterminant en faisant changer le nom du lieu au milieu des années 1990, remplaçant Fort-Amherst–Port-la-Joye par Port-la-Joye–Fort-Amherst, afin de mieux refléter l'occupation et l'utilisation du lieu par les Français et les Acadiens pendant presque toute la période de commémoration (1720-1770). Ce changement de nom respectait les sentiments de la communauté envers le lieu, et le fait que Port-la-Joye a été la première capitale de l'Isle Saint-Jean occupée par les Français. Il est possible que les propriétaires des terres adjacentes au lieu, y compris les résidents de Rocky Point, possèdent, sans le savoir, sur leurs propriétés des ressources culturelles in situ, datant de la période de Port-la-Joye. Il faudra donc essayer de communiquer avec ces propriétaires afin de travailler avec eux pour mieux connaître les ressources qui se trouvent sur leurs propriétés et les aider à les inventorier et à les protéger.

L'association coopérante Parks and People Association Inc. est un autre intervenant important. Depuis 1981, la Parks and People offre des services au parc national et aux lieux historiques nationaux à l'Île-du-Prince-Édouard. L'association réinvestit 90 % des profits qu'elle réalise dans le parc national et les lieux historiques nationaux à l'île.

Il est souhaitable de poursuivre les activités de consultation et de coopération avec cet intervenant et les autres intervenants, notamment la Charlottetown Area Development Corporation et la Province de l'Île-du-Prince-Édouard, afin d'élaborer et de mettre en oeuvre des programmes, et de mieux intégrer le lieu aux autres lieux historiques régionaux.

Bien que Port-la-Joye–Fort-Amherst fasse l'objet d'une promotion dans le cadre d'activités régionales de marketing et de tourisme, le lieu doit être intégré de façon plus

Vue de l'intérieur des remblais. *S. Larter, 2002*

efficace aux lieux et aux attractions de même nature dans toute l'Île-du-Prince-Édouard, en particulier dans la région de Charlottetown et, d'une manière plus générale, dans les Maritimes. Les messages présentés à Port-la-Joye–Fort-Amherst devraient refléter l'objectif de commémoration. Il se peut cependant que les visiteurs s'intéressent à l'histoire des Mi'kmaq, des Acadiens et des colons anglais de l'Île-du-Prince-Édouard après la période racontée au lieu. Il faudrait donc donner des renseignements à Port-la-Joye–Fort-Amherst sur d'autres endroits où les visiteurs intéressés peuvent se rendre pour approfondir leurs connaissances. Il faudrait également inciter les exploitants d'autres lieux semblables à rendre le même service en donnant des renseignements sur Port-la-Joye–Fort-Amherst à leurs visiteurs.

Objectif :
Travailler en collaboration avec les partenaires pour intégrer Port-la-Joye–Fort-Amherst aux lieux et aux attractions de même nature à l'Île-du-Prince-Édouard et dans la région des Maritimes

Mesures :

- Travail en collaboration avec les partenaires (en particulier, la communauté acadienne, la communauté mi'kmaq, et Parks and People Association Inc.) pour élaborer et fournir des programmes et des services améliorés d'interprétation au lieu; maintien de la responsabilité en matière d'élaboration et de mise en oeuvre des programmes afin d'assurer l'intégrité commémorative
- Travail en collaboration avec les propriétaires des ressources in situ qui sont à l'extérieur du lieu afin de les encourager à inventorier, à protéger et à surveiller ces ressources
- Travail en coopération afin de sensibiliser davantage les visiteurs aux autres lieux et attractions ayant des thèmes semblables à l'Île-du-Prince-Édouard (ex. : Greenwich, parc national du Canada de l'Île-du-Prince-Édouard; Hillsborough, rivière du patrimoine canadien; Roma aux Trois Rivières, lieu historique national du Canada; Musée acadien de Miscouche), et à l'extérieur (ex. : lieu historique national du Canada du Fort-Beauséjour, lieu historique national du Canada du Fort-Gaspareaux, et lieu historique national du Canada de l'Île-Beaubears au Nouveau-Brunswick; lieu historique national du Canada de Grand-Pré, lieu historique national du Canada de la Forteresse-de-Louisbourg et lieu historique national du Canada du Fort-Lawrence (Beaubassin) en Nouvelle-Écosse).

4.2 MARKETING

Le lieu historique national du Canada de Port-la-Joye–Fort-Amherst fait partie des nombreuses attractions qu'offre l'Île-du-Prince-Édouard. Le nombre de visiteurs dans l'île a augmenté considérablement depuis la construction en 1996 d'un lien fixe avec le continent : le pont de la Confédération. Les chiffres indiquent qu'à la suite de la construction du pont, on a enregistré une hausse de 52 % du nombre des visiteurs (soit 1,2 million de visiteurs) au cours de cette année-là. Les statistiques sur les visiteurs ont diminué d'environ 3 à 5 % depuis, bien que les recettes soient demeurées sensiblement les mêmes.

Bien que Parcs Canada ait un budget limité pour la réalisation d'activités indépendantes de promotion et de publicité du parc national et des lieux historiques nationaux du Canada à l'Île-du-Prince-Édouard, l'Agence a créé un partenariat fructueux avec des organismes du secteur du tourisme qui travaillent pour elle. Tourism PEI (ministère provincial) et la Tourism Industry Association of PEI (association de l'industrie du tourisme) invitent le personnel de Parcs Canada à participer, à réviser le matériel, à apporter des changements dans la rédaction et à assister à des réunions de groupe de travail concernant le parc national et les lieux historiques nationaux à l'île, assurant ainsi un contrôle de la qualité sur la nature de la promotion des parcs et des lieux. Parcs Canada se sert également d'autres médias imprimés et électroniques, en français et en anglais, afin de favoriser la sensibilisation à la culture et au patrimoine dans la province, comme le National Travel Trade Directory, le Media Marketplace, le guide touristique provincial, les publications touristiques hebdomadaires sur la province et Charlottetown, ainsi que les guides touristiques de Parcs Canada.

Port-la-Joye–Fort-Amherst est un lieu qui n'est pas facile à commercialiser dans son état actuel, en raison de son accès difficile et du manque incontestable d'installations et de services, sans compter les expositions et le matériel de mise en valeur du patrimoine qui sont relativement désuets, et des ressources culturelles qui sont en grande partie enfouies, donc difficiles à interpréter. Il est impératif d'étudier les tendances des visiteurs et leurs profils afin de pouvoir orienter le programme de mise en valeur du patrimoine offert au lieu. Des études sur les visiteurs de Parcs Canada au Canada atlantique indiquent une hausse du nombre de visiteurs instruits, de visiteurs intéressés à l'écotourisme et aux activités de plein air et d'aventure, et de visiteurs dans le cadre de voyages organisés en autocar. Comme le montre une étude effectuée récemment par l'industrie touristique, les visiteurs cherchent à vivre des expériences culturelles enrichissantes, authentiques et participatives, et sont prêts à voyager sur de plus longues distances pendant la saison intermédiaire.

Objectif :

Répondre à la demande du marché des visiteurs, qui cherchent à vivre des expériences uniques, authentiques et participatives, et augmenter le nombre de visiteurs au lieu

Mesures :

- Amélioration des capacités de recherche et d'analyse afin de mieux comprendre les exigences et les attentes des visiteurs, et d'y répondre
- Après examen et renouvellement de l'offre au lieu, recherche d'occasions de marketing pour répondre aux exigences du marché des visiteurs; collaboration avec les partenaires afin de concevoir des produits et des services qui répondent à l'évolution du profil des visiteurs au lieu.

5.0 Évaluation des effets et évaluation environnementale

Le présent plan directeur du lieu historique national du Canada de Port-la-Joye–Fort-Amherst a été évalué en tenant compte de l'incidence des stratégies et des mesures proposées sur le milieu naturel et l'intégrité commémorative du lieu. (Pour le texte complet, voir Environmental Assessment of the Port-la-Joye–Fort Amherst National Historic Site of Canada Management Plan–Final Report, 2001). Cette évaluation environnementale a été menée selon la Directive de gestion 2.4.2 de Parcs Canada – Évaluation des impacts (1998), des Draft Guidelines for Assessing Parks Canada Management Plans (1998), du Processus d'évaluation environnementale des projets de politiques et de programmes (Bureau fédéral d'examen des évaluations environnementales, 1993) et des Procédures du ministère du Patrimoine canadien pour assurer le respect de la Loi canadienne sur l'évaluation environnementale (Parcs Canada, 1996). L'évaluation environnementale a été effectuée au cours de la dernière étape de l'ébauche du plan directeur, afin de pouvoir y apporter tout changement nécessaire résultant de l'évaluation et d'intégrer ces changements dans le document final.

L'évaluation environnementale a révélé qu'aucune des mesures proposées dans le plan directeur n'aura de conséquences néfastes sur le milieu naturel, ni ne compromettra l'intégrité commémorative du lieu. L'étape finale de l'évaluation, qui a déterminé le « stress » éventuel, ainsi que l'incidence négative ou positive causée par les mesures proposées, a révélé qu'aucune des initiatives envisagées n'occasionnera de stress et que, en fait, bien des initiatives auront une incidence salutaire sur le cadre et l'intégrité commémorative du lieu.

Bien que les actions proposées dans ce plan directeur n'imposent pas de mesures d'atténuation particulières, l'évaluation insiste sur certaines des actions proposées, qui sont d'importance fondamentale, ou propose des moyens de profiter au maximum des retombées de ces actions :

- Il est impératif de consigner avec exactitude et de suivre scrupuleusement le nombre de visites effectuées au lieu à toutes les saisons, ce qui permettra au personnel de repérer tout changement éventuel quant à la fréquentation et les répercussions sur le lieu qui pourraient en découler.
- Des études documentées et régulières sur le lieu doivent être menées pour assurer la récupération par Parcs Canada de toutes les ressources culturelles exhumées sous l'action de processus naturels. Dans le cas où un accès par voie navigable est aménagé au lieu, les spécialistes en ressources culturelles devront participer à la conception du projet et à la construction afin d'assurer la protection et la récupération adaptées de toutes les ressources culturelles exhumées.
- Les activités destinées à préserver les perspectives visuelles à caractère militaire et l'aspect ouvert du paysage du lieu doivent tenir compte des pratiques de plantation et d'entretien limitant l'introduction d'espèces non indigènes au lieu et minimisant le besoin de fauchage, pour que la sélection des espèces respecte l'intégrité commémorative du lieu.

Comme l'évaluation environnementale le précise, « les initiatives exposées dans le plan contribuent à l'intégrité commémorative du lieu et sont conformes aux objectifs de gestion des ressources culturelles de Parcs Canada. Bien que la construction d'aucun ouvrage n'ait été prévue, les initiatives mentionnées dans le plan devraient permettre de concrétiser la vision envisagée pour le lieu ». Dans le cas où un ouvrage serait construit, une évaluation environnementale du projet en question serait effectuée, comme le prescrit la Loi canadienne sur l'évaluation environnementale.

6.0 Mise en oeuvre

Les mesures proposées dans le plan directeur établi pour le lieu historique national du Canada de Port-la-Joye–Fort-Amherst sont mises en oeuvre dans le cadre du plan d'affaires de l'unité de gestion. Tandis que le plan directeur sert de guide stratégique et a une durée de vie de dix à quinze ans (avec une révision tous les cinq ans), le plan d'affaires annuel ne représente qu'un cycle de planification de trois années à la fois. Il précise les mesures du plan directeur qui seront mises en oeuvre au cours des trois prochaines années, ainsi que le moment de leur réalisation et les coûts s'y rattachant. Il est tenu compte de tous les changements apportés aux prévisions de trois ans lors de la révision et de la mise à jour annuelles du plan d'affaires.

La mise en oeuvre de ce plan directeur est du ressort du directeur de l'unité de gestion de l'Île-du-Prince-Édouard. Les trois principales responsabilités du directeur de l'unité de gestion sont les suivantes :

1. Assurer l'intégrité commémorative;
2. Améliorer le service aux clients;
3. Faire une utilisation judicieuse et efficace des fonds publics.

La mise en oeuvre des mesures proposées pour Port-la-Joye–Fort-Amherst dans ce plan directeur, une fois qu'il est approuvé, dépend de la réaffectation de ressources à l'intérieur de l'unité de gestion. On s'emploiera également à mettre en oeuvre des initiatives de coopération avec les partenaires afin de trouver, d'évaluer et de mener à bien des projets adaptés.

Le tableau qui suit explique les mesures prioritaires avancées, par secteurs d'activité du plan d'affaires; ces mesures peuvent toutefois être réévaluées en fonction de nouvelles circonstances ou de nouveaux renseignements, ou de changements apportés aux priorités et aux décisions nationales. Nous avons insisté sur les activités dont la mise en oeuvre est prévue au cours des trois années suivant l'approbation du plan directeur (c.-à-d. pendant la durée du plan d'affaires), mais nous avons également indiqué d'autres activités qui seront menées pendant la durée du présent plan directeur. Aucune priorité n'a été établie pour ce qui est des activités, à l'exception de la mention de la période du plan d'affaires où elles seront mises en oeuvre. Nous effectuerons un classement par ordre de priorité au cours de la planification des activités de l'unité de gestion.

Les progrès réalisés dans la mise en oeuvre du plan directeur seront communiqués dans le rapport annuel qui expliquera le succès du plan, et dans le Rapport sur l'état des aires patrimoniales protégées, qui est mis à jour tous les deux ans. Ces progrès seront également communiqués annuellement au public au moyen des médias imprimés distribués à grande échelle, ainsi que par courrier direct ou électronique envoyés à des intervenants choisis, et par l'intermédiaire du site Web de Parcs Canada. Le présent plan directeur fera également l'objet d'une révision périodique, et pourra être modifié afin de traduire des circonstances changeantes. Le public sera consulté en cas de changements importants.

Priorités de l'unité de gestion en ce qui concerne les mesures fondées sur un cycle de planification triennal
(après approbation du plan directeur)

Secteurs d'activité du plan d'affaires	Mesures prioritaires	Périodes de trois ans du plan d'affaires	
		1re période	2e période
Secteur d'activité 2: Protection des ressources patrimoniales	Maintien de la protection des perspectives visuelles liées à l'histoire militaire du lieu pour préserver le paysage culturel	■	
	Maintien de la surveillance des ressources culturelles in situ, en particulier en ce qui concerne l'effet de leur utilisation par les visiteurs et celui des processus naturels (ex. : érosion de la falaise, modifications du chenal du port, inondations)	■	
	Maintien de la protection des perspectives visuelles liées à l'histoire militaire du lieu pour préserver le paysage culturel	■	
	Maintien de la protection des objets historiques, grâce à une gestion permanente des collections, et utilisation de ces objets pour la mise en valeur du patrimoine sur place et la diffusion externe, comme il convient	■	
	Maintien de l'aspect ouvert du lieu, lequel est lié à l'histoire de l'utilisation militaire et agricole, en vue de la préservation du paysage culturel	■	
	Utilisation de méthodes appropriées pour protéger les ressources culturelles à risque; toutefois, dans le cas de dommages inévitables aux ressources causés par des processus naturels, il faudra pratiquer une archéologie de sauvetage		■
Secteur d'activité 3 : Mise en valeur du patrimoine	Évaluation de l'offre de mise en valeur du patrimoine au lieu et de diffusion externe, centrée sur les messages d'importance nationale et les messages de niveau II. Le programme doit être évalué selon les résultats escomptés, les publics ciblés, les messages et les méthodes de mise en valeur utilisées, autant d'éléments clés des programmes de mise en valeur du patrimoine de Parcs Canada	■	
	Examen du rôle du centre d'accueil dans la mise en valeur du patrimoine du lieu, et évaluation de l'offre de mise en valeur du patrimoine actuelle pour voir si elle est encore à jour	■	
	Élaboration continue de matériel à des fins de diffusion externe, en particulier pour les nouveaux médias électroniques	■	
	Travail en collaboration avec les partenaires (en particulier, la communauté acadienne, la communauté mi'kmaq, et Parks and People Association Inc.) en vue de l'élaboration et de la fourniture de programmes et de services d'interprétation améliorés au lieu; maintien de la responsabilité en matière d'élaboration et de mise en oeuvre des programmes afin d'assurer l'intégrité commémorative	■	
	Identification de nouveaux partenaires éventuels et maintien de l'appui aux partenaires actuels dans l'élaboration et la distribution de matériel de diffusion externe et des éléments du programme offerts sur place		■
	Utilisation d'activités spéciales, de programmes d'interprétation et de festivals comme occasions de communiquer les messages		■
	Utilisation des outils appropriés et des sondages effectués auprès des visiteurs afin d'évaluer les objectifs d'apprentissage définis dans l'Énoncé d'intégrité commémorative		■

Secteurs d'activité du plan d'affaires	Mesures prioritaires	Périodes de trois ans du plan d'affaires	
		1re période	2e période
Secteur d'activité 4 : Services aux visiteurs	Maintien de l'appui apporté au travail des partenaires pour la fourniture de produits et de services adaptés	■	
	Maintien de la collaboration avec la Province de l'Île-du-Prince-Édouard pour améliorer la signalisation routière afin que les visiteurs puissent mieux être orientés vers le lieu	■	
	Recherche de méthodes différentes pour mieux diriger les visiteurs vers tous les lieux historiques nationaux dans la province (ex. : brochure ou carte de tous les lieux historiques nationaux à l'Île-du-Prince-Édouard)	■	
	Collaboration en vue de sensibiliser davantage les visiteurs aux autres lieux et attractions ayant des thèmes semblables, à l'Île-du-Prince-Édouard et ailleurs	■	
	Amélioration de la recherche et des capacités d'analyse pour mieux comprendre les exigences et les attentes des visiteurs, et y répondre	■	
	Évaluation des installations et des offres de services pour garantir qu'elles sont adaptées aux marchés actuels et à leur évolution	■	
Secteur d'activité 7 : Gestion de Parcs Canada	Utilisation de pratiques de gestion qui sont sans danger pour les ressources naturelles du lieu	■	
	Travail en collaboration avec les partenaires (en particulier, la communauté acadienne, la communauté mi'kmaq, et Parks and People Association Inc.) pour l'élaboration et la fourniture de programmes et de services d'interprétation au lieu; maintien de la responsabilité en matière d'élaboration et de mise en oeuvre des programmes afin d'assurer l'intégrité commémorative	■	
	Travail en collaboration avec les propriétaires des ressources in situ qui sont à l'extérieur du lieu afin de les encourager à inventorier, à protéger et à surveiller ces ressources		■
	Négociation d'une entente avec le ministère des Pêches et des Océans (Garde côtière), propriétaire des feux de direction de Warren Cove, quant à l'occupation, à l'accès et à l'entretien des structures, et reconnaissance et protection de la valeur historique que Parcs Canada leur reconnaît		■

ANNEXE 1

Inventaire et évaluation des ressources culturelles de Port-la-Joye–Fort-Amherst

Description :	**Niveau :**	**Explication :**
Port-la-Joye–Fort-Amherst	Niveau I	Lieu désigné/paysage culturel, situation et cadre liés à l'objectif de commémoration
Avant-poste français de Port-la-Joye	Niveau I	Vestiges enfouis, liés à l'objectif de commémoration. *(Repérés par les marques de tranchées des bâtiments et des concentrations d'objets datant de la période française.)*
Propriété Haché-Gallant *(cave)*	Niveau I	Vestiges enfouis, liés à l'objectif de commémoration
Sites agricoles français et acadiens *(repérés par des concentrations d'objets datant de la période française)*	Niveau I	Liés à l'objectif de commémoration
Remblais du fort Amherst	Niveau I	Liés à l'objectif de commémoration
Ressources enfouies *(caves et murs)*	Niveau I	Liées à l'objectif de commémoration
Objets historiques		
Artefacts : Objets divers : briques, clous, balles de fusil et pierres à feu, ainsi que des éclats de verre et des fragments de pièces de vaisselle raffinée et de poterie. La collection compte également des boulets de canons et des articles de quincaillerie de finition	Niveau I	Du fort Amherst, de l'avant-poste français de Port-la-Joye et des sites agricoles
Artefacts de Roma aux Trois Rivières, lieu historique national du Canada	Niveau II	Liés à l'objectif de commémoration Objets datant du 18e siècle, exposés à Port-la-Joye–Fort-Amherst
Objets de conservation : Petit nombre d'articles militaires datant du 18^{e} siècle, achetés pour être exposés	Niveau II	
Pièce d'artillerie	Niveau II	
Documents	Autre	Il faut conserver les documents afin de protéger la valeur historique des renseignements contenus. La Politique sur la gestion des renseignements détenus par le gouvernement et la Loi sur les Archives nationales en assurent la surveillance.
Ferme	Niveau II	Années 1890. A une valeur historique locale. Les familles Newson et Hyndman ont vécu dans ce lieu et l'ont protégé, tout en militant pour sa reconnaissance.
Feux de direction	Niveau II	Installés en 1907. Liés directement à la navigation dans le port, et indirectement à la défense.